19 SEPTEMBRE 1847. **Bureaux : rue de Choiseul, 8.** 1re ANNÉE. — N° 43.

LE LIBRE-ÉCHANGE

Journal du Travail Agricole, Industriel et Commercial.

La vie à bon marché. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État. Les produits s'achètent avec des produits.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES DIMANCHES.
Prix : UN AN, 12 fr. — SIX MOIS, 7 fr.

On s'abonne dans les Départements
AUX BUREAUX DES MESSAGERIES.

PRIX A L'ÉTRANGER :
UN AN, 15 fr. — SIX MOIS, 8 fr.

PARIS, 18 Septembre.

LE SYSTÈME PROTECTEUR ENCHÉRIT-IL LA VIE?

A l'occasion du discours de M. de Lamartine, sur lequel il est revenu à plusieurs fois, tout en ayant l'air d'y attacher peu d'importance, le *Moniteur industriel*, organe du comité protectioniste, nous donne une nouvelle édition de ses sophismes.

Ce journal se révolte d'abord contre le reproche si justement adressé au sytème protecteur, d'enchérir la vie. Mais il se débat vainement. Ce n'est pas là un raisonnement qu'on puisse éluder par des détours : c'est une vérité de fait, et une vérité flagrante. Est-il vrai, oui ou non, que les droits protecteurs ont pour effet d'élever le prix du blé, de la viande, de tous les objets nécessaires à la vie? Non seulement c'est là l'effet qu'ils produisent, mais encore c'est le but qu'on se propose en les établissant, et il suffit d'ouvrir les yeux pour reconnaître que ce but n'est que trop bien atteint. Aussi est-il littéralement vrai de dire que la devise des protectionistes est dans ces mots, que leur organe appelle une impiété sociale : *enchérissons la vie.*

Le *Moniteur industriel* essaie, il est vrai, de se sauver par une distinction. Le bien-être du peuple, dit-il, ne dépend pas tant du bas prix des subsistances que des moyens qu'il a de payer, c'est-à-dire, de l'abondance du travail et du taux des salaires. Entendons-nous. Si ce journal veut dire par là qu'il y a deux choses à considérer en ce qui touche à l'existence du peuple, deux choses également importantes, également dignes d'intérêt, le prix des subsistances et le taux des salaires, nous sommes assurément de son avis. Qui de nous a jamais entendu nier une vérité si simple? Mais qu'il convienne du moins que le système protecteur tranche la question des subsistances contre le peuple, en enchérissant la vie, sauf à examiner ensuite avec nous, s'il est vrai qu'il lui offre en dédommagement une meilleure rémunération du travail.

Oui, sans doute, le problème économique se présente sous une double face; ce n'est pas nous qui le méconnaissons. Il y a deux questions à résoudre. Mais de ces deux questions, convenez-en, la première n'est pas douteuse : c'est sur la seconde seulement que le débat subsiste.

Entre le libre-échange et le système protecteur, voici les termes du procès. Le libre-échange offre d'abord au peuple, et par ce mot *peuple* nous entendons la nation en général, un bienfait certain, évident, incontestable, l'existence à bon marché; tandis que le système protecteur commence par lui infliger un mal non moins certain, non moins incontestable, en rendant la vie chère et difficile. Sur ce point, la discussion n'est pas même permise. Reste à savoir ensuite lequel des deux systèmes est le meilleur en ce qui touche à la rémunération du travail.

La rémunération du travail, voilà précisément le point qui nous divise. Vous prétendez que cette rémunération est meilleure et plus sûre avec le régime protecteur ; nous affirmons hautement le contraire. Entre vous et nous, l'expérience décidera, si elle n'a pas déjà décidé. En attendant, le reproche de renchérir la vie n'en retombe pas moins sur votre système de tout son poids.

Mais il ne convient pas aux protectionistes de poser la question en ces termes. A les en croire, le dédommagement qu'ils promettent au peuple, par une plus large rémunération du travail, ne serait pas moins certain, pas moins incontestable, que le sacrifice qu'ils lui imposent par le renchérissement artificiel des subsistances. Ils vont plus loin : ils donnent à entendre que nous passons condamnation sur ce point, que nous faisons bon marché de la question des salaires et du travail. Telle est du moins la tactique ordinaire de leur principal organe, le *Moniteur industriel.* Ils savent pourtant bien qu'il n'en est point ainsi. Assez souvent nous avons protesté contre le titre mensonger que l'Association protectioniste adopte. Non, certes, nous n'admettons pas que le système protecteur soit nécessaire au maintien du travail dans le pays. Nous n'admettons pas qu'il tende à augmenter la rémunération de ce travail ou le taux des salaires. Loin de là, nous affirmons, au contraire, avec tous les hommes qui ont consacré leur vie à l'étude de ces matières, qu'il tend à déprécier le travail, à en diminuer les fruits. Que les protectionistes se débattent sur ce dernier point, à la bonne heure; c'est dans leur rôle et dans leur droit. Mais qu'ils avouent du moins qu'ils n'offrent au peuple, en compensation d'un mal certain, irrécusable, qu'un avantage contestable et contesté.

A considérer le travail en lui-même, il faut convenir que c'est une étrange manière de le favoriser que de renchérir d'une manière artificielle les instruments dont les travailleurs se servent, aussi bien que les matières premières qu'ils mettent en œuvre. Car le système protecteur, il est bon d'en faire la remarque, ne tend pas seulement à élever le prix des subsistances; il agit exactement de la même manière sur tous les agents de la production. Et non-seulement il renchérit les instruments du travail, mais encore il empêche qu'on ne se les procure de la meilleure qualité possible. Voilà donc des producteurs auxquels on procure le double avantage de surpayer tout ce qu'ils consomment, et de n'obtenir que des instruments de qualité inférieure à plus haut prix. Et c'est là ce qu'on appelle favoriser les travailleurs et le travail.

« Le système protecteur, dit le *Moniteur industriel*, se défend par ses œuvres, et il vous combat par les vôtres. » Quelles sont donc les œuvres dont le système protecteur se glorifie ? Quelles sont celles dont il puisse accuser le libre-échange?

Les œuvres du système protecteur, nous les avons sous les yeux. C'est, après trente années de paix, une industrie languissante, une agriculture stationnaire et une marine presque nulle. C'est encore le malaise et la souffrance dans tous les rangs de la société, et particulièrement une fermentation sourde au sein des classes laborieuses, exaspérées mal à propos contre les riches. C'est enfin, comme pour couronner l'œuvre, un pays tel que la France mis hors d'état, dans la plupart des directions de son industrie, de soutenir la concurrence de l'étranger. Car cette infériorité de l'industrie française, dont nos protectionistes se prévalent, n'est à bien des égards que trop réelle; il faut bien qu'ils le sachent, c'est à l'application de leur système que nous la devons. Voilà les œuvres dont ils peuvent à bon droit se glorifier.

Mais la situation actuelle de la France, dit le *Moniteur industriel*, n'est-elle pas à tout prendre supérieure à celle d'aucune autre époque de notre histoire? Admettons-le. Qu'en voudra-t-on conclure? Est-ce que par hasard rien n'est changé dans les lois civiles ou politiques, et dans le régime intérieur du pays? Voudra-t-on par hasard comparer la situation de la France actuelle à celle de la France de l'ancien régime, où, avec un système d'impôt déplorable, avec des priviléges abusifs de toutes les sortes, le pays était encore affligé par d'innombrables lignes de douanes à l'intérieur? La comparera-t-on à celle de la France à l'époque de la république ou de l'empire, quand les troubles civils au-dedans et la guerre au dehors enchaînaient le travail et jetaient le désordre dans la production? En vérité, pour se prévaloir de cette supériorité de la France actuelle sur la France ancienne, il faut être bien pauvre d'arguments.

Telle qu'elle était au sortir de la révolution et de l'empire, débarrassée de tous les abus du régime féodal dont la plupart des autres pays de l'Europe sont encore infectés, avec un code renouvelé et des lois civiles mises au niveau de la situation présente, favorisée, d'ailleurs, par la richesse de son territoire et par son admirable position géographique, certes, la France était faite pour égaler promptement, sinon pour surpasser, dans la carrière industrielle, tous les peuples de l'Europe. Si elle ne l'a pas fait jusqu'ici, si elle est même encore, à tant d'égards, si fort en arrière, c'est que le système protecteur a mis obstacle à ses progrès. Et ce n'est pas là, qu'on le sache bien, une des moindres accusations que nous portons hautement contre lui.

Quant aux œuvres du libre-échange, elles n'ont malheureusement pas pu, jusqu'à présent, se révéler en France, puisque ce principe n'y a pas encore prévalu. Mais l'application en a été faite dans quelques autres contrées, et les effets en ont été partout bienfaisants. Qu'on nous cite un seul exemple du contraire. Le Portugal, dit-on; le traité de Methuen. Nous avons répondu vingt fois à cet argument ridicule, nous n'y répondrons plus. Qu'on étudie l'histoire du Portugal, qu'on lise le traité de Méthuen, dont nous avons fourni le texte, et l'on verra, si l'on veut voir, que le traité de Méthuen était bien loin de réaliser, en Portugal, la liberté des échanges, et qu'il n'a pas d'ailleurs produit, dans ce pays, les mauvais effets qu'on lui attribue sans raison.

Nous conclurons donc pour terminer, que le système protecteur, funeste au pays en ce qu'il renchérit artificiellement les subsistances, lui est encore funeste en ce qu'il rend plus désavantageuses les conditions du travail.

Nous recevons seulement aujourd'hui, samedi, le compte-rendu officiel des premières séances du congrès des économistes à Bruxelles. Nous le reproduisons plus loin, en regrettant de ne pouvoir donner dans notre numéro de ce jour qu'une faible partie des discours prononcés. Les autres ne nous sont pas encore parvenus.

Une lettre que nous recevons d'un de nos collaborateurs, présent au congrès, nous apprend que la première séance a été très-brillante, eu égard au nombre des discours prononcés et au talent des orateurs. Cependant le public y était peu nombreux. Mais le bruit s'étant promptement répandu dans la ville de Bruxelles que cette séance avait offert un grand intérêt, on s'y est porté en foule le lendemain.

Parmi les orateurs entendus le premier jour, un seul, M. Ritinghausen, de Cologne, a pris la défense du système protecteur, non pas toutefois à la manière

dont l'entendent les protectionistes français. Son discours, qui était écrit, a été écouté avec beaucoup d'attention. Il a été réfuté d'une manière originale, et avec beaucoup d'esprit, par MM. Bowring, le colonel Thompson et Ewart, membres de la ligue anglaise et du parlement.

Deux membres du conseil de notre association, MM. Ch. Dunoyer et Blanqui, ont parlé tour à tour, à deux reprises différentes, le premier et le second jour, et ils ont été chaque fois vivement applaudis. M. Wolowski a prononcé également, le premier jour, un discours chaleureux, qui a produit sur l'auditoire une grande impression.

Nous ne dirons rien, quant à présent, des autres orateurs, dont il sera parlé avec quelque détail dans notre prochain numéro. Quant au discours si noble et si digne de M. Ch. de Brouckère, président du Congrès, nos lecteurs l'ont dès à présent sous les yeux.

BON CONSEIL DONNÉ PAR *LA PRESSE*.

Le journal *la Presse*, dans son numéro du 13 de ce mois, met sous les yeux de ses lecteurs divers renseignements statistiques qui fournissent des termes exacts de comparaison entre le prix actuel de la viande en France et le prix de la viande en Angleterre.

Comme sur toutes les qualités le prix anglais est plus élevé de beaucoup, *la Presse* appelle avec insistance l'attention de nos éleveurs sur le débouché avantageux que leur offre maintenant l'Angleterre, grâce à la libéralité de son tarif, et les engage très-fort à livrer leur bétail gras à la consommation anglaise.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce conseil : il est parfaitement conforme à l'intérêt des éleveurs, qui, sans doute ne manqueront pas de le suivre. Mais pendant que *la Presse* était en veine de bons conseils, elle eût dû n'en pas rester là.

Que va-t-il résulter de l'exportation des bestaux français outre Manche? C'est que la viande deviendra plus commune en Angleterre et plus rare en France; c'est que les prix de cet aliment s'abaisseront progressivement chez nos voisins et s'élèveront progressivement chez nous jusqu'à ce que dans les deux pays ils se trouvent à peu près de niveau.

Et quelle est celle des deux nations qui doit gagner au résultat? est-ce la nation anglaise qui, pour parler le langage des protectionistes, humilie sa fierté et consent à devenir tributaire de nos éleveurs? est-ce la nation française, qui aime bien mieux payer cher la viande que de laisser envahir le territoire national par le bétail de la Suisse et de l'Allemagne?

Portons plus loin nos regards. Les effets du prix du tarif anglais, relativement à l'abaissement du prix de la viande en Angleterre, y seront les mêmes pour ce qui concerne les autres substances alimentaires. Il arrivera donc bientôt un jour où, dans la Grande-Bretagne, devenue tributaire de l'étranger, on pourra vivre à meilleur marché qu'en France. La France, il est vrai, conservera la noble satisfaction de ne payer tribut à personne, puisque tribut il y a. Mais cette satisfaction vaut-elle bien ce qu'elle nous coûte? Voilà sur quoi *la Presse* avait une excellente occasion d'émettre un avis.

Nous reproduisons son article en entier.

Nous appelons très-sérieusement l'attention des éleveurs français sur l'important débouché que peuvent offrir à leurs produits les marchés de l'Angleterre. Depuis 1845, l'importation du bétail étranger dans la Grande-Bretagne a fait des progrès extrêmement remarquables. Pendant le cours du mois d'août dernier, il est arrivé du continent, sur la place de Smithfiield, à Londres :

Bœufs	4,185
Moutons	18,489
Agneaux	874
Veaux	1,952

Ces chiffres ne représentent que l'importation faite directement pour la métropole, mais on peut affirmer que, dans les autres ports, tels que Hull, Newcastle, etc., il est entré plus de 11,820 têtes de gros bétail.

Pendant les années 1845 et 1846, les importations du mois d'août pour l'Angleterre n'avaient donné que les chiffres suivants :

	Août 1845.	Août 1846.
Bœufs	1,286	2,217
Moutons	1,483	8,776
Agneaux	140	980
Veaux	111	299
Porcs	0	60

Il est donc constant que l'importation de cette année dépasse du double celle de 1846. Il faut ajouter qu'une grande quantité de moutons et d'agneaux étrangers ont été achetés par les éleveurs anglais, pour l'engraissement; cette spéculation a, dit-on, parfaitement réussi.

Dans le cours du mois d'août 1847, il a été mis en vente sur le marché de Smithfield :

Bœufs	19,073 têtes.
Vaches	873
Moutons	225,390
Veaux	3,860
Porcs	2,227

Sur les 19,073 bœufs, les éleveurs des environs de Londres en ont fourni 573; les autres régions de l'Angleterre et l'Écosse en ont envoyé 14,315; le reste, c'est-à-dire 4,185 bœufs, provenait du continent.

L'approvisionnement de Paris, pendant le mois d'août 1847, nous fournit un curieux sujet de comparaison. Il a été amené sur les marchés de Sceaux, de Poissy, de la halle aux veaux.

Bœufs	13,152
Vaches	3,003
Veaux	6,720
Moutons	94,611
Porcs	5,230

Ce tableau ne représente pas tout à fait exactement le nombre des bêtes de boucherie consommées à Paris. Beaucoup de veaux achetés directement par les bouchers, à Nangis, Houdan, Coulommiers, ne figurent pas dans notre compte, non plus que la plupart des porcs des marchés de la banlieue, dont la mercuriale est très-inexactement publiée par les journaux. Nous ferons aussi remarquer que la mercuriale de Smithfield comprend parmi les moutons une proportion notable d'agneaux, tandis qu'à Paris il ne s'en vend plus que dans le mois d'août. Pour rendre nos renseignements complets, il ne reste plus qu'à mettre en regard les prix de Londres et de Paris.

Prix du bétail sur pied, en août 1847.

	A Londres.		A Paris.	
Bœufs	1 f. 13	à 1 f. 54	0 f. 86	à 1 f. 19
Veaux	1 37	1 72	1 00	1 47
Moutons	1 30	1 82	0 81	1 33
Porcs	1 37	1 68	1 49	1 54 4/7

Il résulte de ces mercuriales un fait important, c'est que le gros bétail, d'un poids ordinaire, se vend 80 à 100 francs par tête plus cher à Londres qu'à Paris. Si l'on organisait un service régulier de transport entre nos côtes de l'ouest et de l'Angleterre, il est évident que nos producteurs trouveraient presque toujours de grands avantages en dirigeant leurs bœufs sur le marché de Smithfield, au lieu de les expédier par terre à Sceaux ou à Poissy. (*La Presse.*)

REVUE DE LA PRESSE DÉPARTEMENTALE.

L'adhésion publique et solennelle donnée par M. de Lamartine à l'œuvre du libre-échange fera époque dans l'histoire de la propagation en France des saines doctrines économiques.

Un fait étrange que nous devons signaler à cette occasion, c'est le silence presque unanime de la presse parisienne sur le discours de M. de Lamartine, dont les paroles, on en conviendra, ne sont pas habituées à cette mauvaise fortune de passer inaperçues. Nous n'avons qu'une honorale exception à citer : le *Siècle* a publié le discours dans son numéro du 2 septembre; il a pensé, avec juste raison selon nous, qu'il était peu convenable, à l'organe d'une vaste publicité, de soustraire à l'attention de ses lecteurs l'un des principaux épisodes du grand débat qui s'agite en ce moment entre le système protecteur et le principe de la liberté des échanges. En effet, dans la solution de ce débat se trouvent directement engagés non-seulement tous les intérêts agricoles, industriels et commerciaux du pays, mais encore le plus sacré des intérêts sociaux, le bon marché des denrées nécessaires à l'existence du peuple. Certes, dans une question où il ne s'agit de rien moins que de *la vie à bon marché* pour les classes laborieuses qui forment l'immense majorité de la nation, il est bien permis de s'affliger du silence de ceux-là surtout qui s'intitulent, plus exclusivement que d'autres, les amis du peuple. Ce silence, il n'entre pas dans nos vues d'en rechercher les causes aujourd'hui; nous nous bornons à constater le fait, en le livrant à l'appréciation de tous les hommes qui ont sincèrement voué leur vie à la sainte mission de conquérir pour le peuple la plus grande somme de bien-être possible.

Dans une question qui touche de si près à la satisfaction des premiers besoins du peuple, la presse départementale, hâtons-nous de le dire, est loin de montrer la même indifférence.

Nous n'apprenons rien à nos lecteurs en leur disant que les journaux de Marseille et de Bordeaux ont unanimement applaudi à la position prise par M. de Lamartine; tous se félicitent de ce puissant concours apporté à la cause de la liberté commerciale. Du reste, les feuilles de ces deux villes, nous citerons entre autres le *Courrier de Marseille* et le *Courrier de la Gironde*, ne laissent échapper aucune occasion de combattre le système de la protection; elles font tous les jours une propagande aussi active qu'habilement dirigée en faveur de la liberté des échanges.

Le *Courrier de Lyon* déploie aussi un zèle infatigable; au centre d'une immense fabrication, admirablement placé pour bien connaître les véritables intérêts de la manufacture de soiries françaises, il s'est hautement prononcé pour la liberté. Répondant à la circulaire adressée aux conseils généraux par le comité Odier-Lebœuf, il vient de démontrer, par des chiffres et des faits sans réplique, que la ville de Lyon et le département du Rhône ne sont nullement intéressés au maintien de notre législation douanière; qu'au contraire, ils ont un intérêt direct et puissant à une réforme commerciale opérée sur les bases posées dans le dernier programme de l'association pour la liberté des échanges.

Il faut comprendre le *Courrier du Havre* parmi les plus zélés champions de la liberté commerciale. Dans son numéro du 9 septembre, il a publié sur la question des subsistances un article des plus remarquables, dans lequel il démontre péremptoirement que notre agriculture n'est pas moins intéressée que le commerce extérieur à la réforme de notre système douanier.

Le *Journal des Landes* a inséré tout au long dans ses colonnes une brochure de M. Dufrayer, propriétaire cultivateur à Bretagne (Landes), qui a pour titre : *Mémoire sur la liberté du commerce*. Dans nos numéros du 18 juillet et du 29 août, nous avons publié des extraits de cette brochure, digne en tous points de fixer l'attention des personnes qui étudient consciencieusement la question de la liberté des échanges.

L'Écho du Midi à Montpellier, le *Journal de l'arrondissement du Havre*, le *Lorientais* et le *Conciliateur* de Roanne ont ouvert leurs colonnes au discours de M. de Lamartine, en l'accompagnant des plus chaleureux commentaires à l'appui.

A Bayonne, l'*International*, journal qui vient de remplacer le *Phare*, et dont les rédacteurs sont honorablement connus au pied des Pyrénées, a inséré dans son numéro-prospectus le paragraphe suivant :

« Ainsi, pour nous exprimer sur une des premières questions sociales du moment, nos efforts s'associeront à l'extension progressive des principes de la liberté du commerce, dans une sage conciliation avec les intérêts de l'agriculture et de l'industrie nationales. Nous y voyons la principale source d'accroissement du bien-être matériel, par suite d'accroissement d'intelligence et de moralisation des diverses classes de la société. »

Enfin, la *Vigie de Cette*, qui vient de se transformer en bulletin commercial et maritime, donne sur un passage de son prospectus l'explication suivante :

« Nous ne pouvions pas renfermer dans quelques lignes une question aussi complexe que celle du libre-échange; cependant nous en avons dit assez pour faire comprendre à nos lecteurs que nous serions contre les protectionistes; — que nous ne voudrions pas que quelques industries privilégiées prospérassent au détriment de tous, — aux dépens surtout du travail du peuple; nous avons dit que l'œuvre sociale n'était pas assez avancée pour que la France abattît ses barrières, etc., etc. »

Nous comprenons parfaitement les scrupules et les réserves de MM. les rédacteurs de l'*International* et de la *Vigie de Cette*; ces réserves, M. de Lamartine les avait déjà faites à Marseille. Du reste, pour mieux rassurer nos confrères et leur garantir qu'ils peuvent franchement marcher avec nous, sans avoir à craindre de marcher plus vite qu'ils ne voudraient, nous leur adressons quelques exemplaires du programme de l'association pour la liberté des échanges. Une simple lecture suffira pour les convaincre que l'association n'entend pas, elle non plus, jeter une brusque perturbation dans des intérêts et des industries qui se sont constitués sous l'empire du système protecteur; qu'elle veut procéder par gradation; que des réformes graduelles et successives sont même à ses yeux le meilleur moyen d'arriver le plus promptement possible à la réforme complète de nos tarifs.

M. Michel Chevalier ne pouvant se rendre au congrès des économistes à Bruxelles, a adressé aux membres de l'Association belge la lettre suivante :

Lodève, 8 septembre 1847.

Messieurs,

Je regrette bien que l'éloignement où je suis retenu m'empêche de me rendre à l'invitation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, d'assister au congrès des économistes de tous les pays organisé par vos soins éclairés pour le 16 de ce mois. Personne plus que moi, je vous prie de le croire, ne reconnait l'utilité d'une réunion semblable. Les principes sont posés, visibles comme la lumière du soleil ; le but s'offre nettement à nos regards, il est essentiel de se concerter afin de savoir par quel chemin et avec quelles précautions il faut y marcher.

Vous avez eu raison de penser que la Belgique était naturellement indiquée pour être le siége de ces conférences en faveur da la liberté du commerce. Le passé de ce beau pays révèle quelle est la fécondité de la liberté accordée au travail. Son présent proclame non moins haut tout ce qu'on gagne à faciliter les relations entre les hommes. Les chemins de fer dont la Belgique moderne, à l'éternel honneur du gouvernement, a donné l'exemple au continent, sont les précurseurs et les auxiliaires de la liberté du commerce. Comment le système des murailles de la Chine autour de chaque état tiendrait-il devant ces puissants appareils qui triomphent de l'espace et du temps et qui provoquent les peuples à s'associer, les intérêts à se confondre ?

La liberté des échanges se présente désormais à la civilisation non pas seulement comme un expédient commercial ; mais surtout comme la continuation des progrès moraux, politiques et sociaux qui ont marqué les soixante dernières années. C'est un progrès moral et politique, puisque c'est la consécration éclatante de la fraternité humaine, la fondation de la Sainte-Alliance des peuples, la plus solide garantie que puisse recevoir la paix ; un progrès social, puisque c'est pour le pauvre la vie à bon marché, pour tous le libre usage de leurs facultés, de leurs aptitudes, de leurs talents, la libre jouissance, par conséquent, du plus beau patrimoine que la providence ait accordé à l'homme.

La conquête des droits politiques est le titre immortel du demi-siècle qui s'ouvrit en 1789. L'établissement de la liberté du commerce doit être la recommandation de l'époque actuelle à l'estime et à la reconnaissance de la postérité.

La liberté du commerce est un des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, du même genre que les droits réclamés avec tant d'héroïsme par les générations qui nous ont précédés. La liberté du commerce est une liberté publique, semblable à toutes les libertés dont les nations éclairées se montrent si jalouses. L'industrie est l'action des peuples modernes ; le droit d'agir est aussi sacré que le droit de penser et de parler. La liberté de choisir le genre de son travail sans être gêné par de tyranniques restrictions, d'en prendre les matières là où la nature des choses nous convie à aller les chercher, c'est-à-dire là où elles sont au plus bas prix, d'en écouler les produits là où d'autres hommes nos semblables en ont besoin et sont disposés à nous en donner le meilleur retour, est toute aussi précieuse pour les industrieux habitants d'un État civilisé que la liberté de publier ses opinions. C'est un progrès indispensable pour féconder les progrès antérieurs et les faire tourner au bien-être de la société.

Aussi, les hommes généreux et éclairés qui, à la fin du XVIIIe siècle, entreprirent avec tant de gloire l'émancipation des peuples, étaient-ils de chauds partisans de la liberté commerciale. Turgot en fut un des plus ardents défenseurs ; pour commencer, le tarif des douanes de la Constituante consacrait la liberté du commerce des subsistances et des matières premières, nous indiquant ainsi à nous-mêmes ce que nous devons énergiquement réclamer d'abord.

Il est utile d'en avertir le public et nos adversaires eux-mêmes qui paraissent ne pas y avoir réfléchi encore : les hommes qui aujourd'hui, en France et dans les autres États, sèment l'agitation et pèsent sur les gouvernements afin d'empêcher l'établissement graduel de la liberté du commerce, et qui soutiennent même la prohibition absolue avec son cortége de mesures vexatoires, odieuses et immorales, ces hommes sont les contre-révolutionnaires de notre temps.

De même que les contre-révolutionnaires d'autrefois, ils prétendent perpétuer les redevances abusives qu'ils prélèvent sur les populations, en les forçant d'acheter cher ce qu'elles trouveraient ailleurs à bon marché ; et cela en présence de cet axiome de la civilisation moderne : *On ne doit d'impôt qu'à l'État.*

De même que les contre-révolutionnaires, ils sont les ennemis des lumières. En France, ils dénigrent la science économique qui montre le néant de leurs prétentions. Ils sont parvenus à empêcher jusqu'à ce jour, au mépris des ordonnances, que l'économie politique fût enseignée à la Faculté de droit à Paris. On dirait qu'ils se croient encore au temps où l'on pouvait décréter, contre la démonstration de la science, que la terre ne tourne pas.

Cependant le système prétendu protecteur trouve encore, dans l'ignorance du vulgaire et dans les préjugés publics, un puissant appui. Ce sont ses derniers retranchements, et il ne néglige rien pour s'y fortifier. On peut dire des promoteurs de ce système ce qu'un grand poète a dit des prêtres d'autres idoles :

Notre crédulité fait toute leur science.

Une de leurs principales ressources, celle sur laquelle ils comptent le plus, consiste à exciter les passions nationales, à attiser d'antiques rivalités qui s'éteignent. En France, en Allemagne, en Angleterre ils invoquent le patriotisme dans tout ce qu'il peut avoir de haineux ou d'exclusif. C'est pour cela que la pensée d'un congrès des économistes de tous les pays est éminemment salutaire, et les amis de la liberté du commerce, partout, doivent en féliciter cordialement l'Association belge. Cet essai de rapprochement entre les nations est du meilleur exemple et doit porter ses fruits. Il n'y a plus que des intérêts égoïstes et privilégiés qui puissent s'appliquer à diviser les nations. Les hommes même les plus abusés distingueront bientôt quels sont en tout pays les vrais amis de la prospérité nationale, de ceux qui travaillent à rapprocher les peuples, ou de ceux qui s'efforcent de perpétuer l'esprit d'hostilité. Il ne faut pas longtemps pour faire comprendre à tout le monde qu'aujourd'hui, comme à l'époque du fameux publiciste Florentin, quand on divise, c'est pour dominer.

Si les écrivains et les orateurs qui sont dévoués à la cause de la liberté du commerce se mettent, d'un commun accord, à agir sur les esprits, on reconnaîtra avant peu dans tous les pays que les craintes répandues par nos adversaires sont chimériques, et que l'activité intérieure et le bien-être de chaque peuple ne peuvent que se développer sous l'influence de la liberté des échanges. Pour éviter toute perturbation, il n'y aura qu'à ménager la transition, et c'est l'affaire d'un peu de temps. Il est si aisé de voir, lorsqu'on examine les choses de sens rassis et sans prévention, que l'intérêt de chacun est de se pourvoir de chaque objet là où il se fait le mieux ou au plus bas prix. Mais comme les produits ne se payent qu'avec des produits, toute importation suppose une exportation, et par conséquent du travail. Un peuple qui importe pour son usage beaucoup de marchandises étrangères est donc en même temps, par cela seul, un peuple qui travaille beaucoup et a beaucoup de jouissances. Les sauvages des archipels de la mer du Sud n'ont pas d'importation de marchandises européennes, parce qu'ils ne peuvent rien offrir à l'exportation, n'étant bons à rien produire. L'Angleterre, la Belgique, la France, l'Allemagne, nations très-industrieuses, au contraire, s'assureront beaucoup de travail en facilitant, par l'adoption de la liberté du commerce, l'entrée des produits de l'industrie étrangère.

Préparer l'opinion en Europe en accréditant les principes, en renversant les préjugés, en déjouant les métaphores par le moyen desquelles on abuse une partie du public, telles que celles du *tribut payé à l'étranger* et celle du *travail national*, et en signalant les démentis que l'expérience donne tous les jours aux théories protectionistes, c'est une œuvre digne des publicistes, des moralistes et des hommes d'État. Les hommes éminents qui ont pris part, en grand nombre assurément, aux délibérations du congrès, auront à cœur de remplir cette tâche que leurs talents leur rendront facile. Pour moi, qui suis privé du bonheur d'y assister, je vous prie de croire que mon zèle est tout acquis à la cause, et que mes humbles efforts y seront consacrés avec persévérance.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

MICHEL CHEVALIER.

CONGRÈS DES ÉCONOMISTES A BRUXELLES.

Séance du 16 septembre.

Le congrès se réunit à onze heures dans la salle Gothique de l'hôtel-de-ville, mise à sa disposition par le conseil communal, à la demande de l'Association belge pour la liberté commerciale.

MM. les échevins, la plupart des conseillers communaux et un certain nombre de dames assistent à la séance, placés dans la petite salle Gothique.

M. Charles de Brouckere, président de l'Association belge pour la liberté commerciale, occupe le fauteuil.

Il prononce le discours suivant :

M. DE BROUCKERE. Messieurs, notre tâche est achevée : nous sommes trop heureux d'avoir réussi, pour retarder la constitution définitive du congrès.

Nous ne chercherons donc pas à justifier l'initiative que nous avons osé prendre. Votre présence l'excuserait si la position du pays et les libertés dont il jouit ne l'expliquaient pas suffisamment.

Permettez-nous seulement de vous remercier de votre concours au nom de la science et de l'humanité.

Jamais, Messieurs, à aucune époque, les sciences n'ont pris une aussi large place dans le monde, n'ont fait des prodiges aussi éclatants. Une révolution est accomplie dans leur domaine, aussi bien que dans celui de la politique.

La liberté, sortie généreuse des luttes sanglantes, et le progrès dans les arts industriels, fruits des découvertes scientifiques, se sont un jour donné la main pour affranchir et alléger le travail de l'homme ; mais pendant que l'un de ces éléments continuait à fournir sa brillante carrière, la liberté se retira dans un autre ordre d'idées : elle devint égoïste et personnelle.

Le premier nous donnait les moyens de franchir l'espace, en rapprochant les distances, quand la seconde se repliait sur elle-même; l'un conviait au cosmopolitisme quand l'autre cédait la place aux passions haineuses.

Ainsi les arts mécaniques et chimiques tendent par continuité à simplifier, amoindrir le travail, tandis que, dans la politique, tout conspire, au contraire, à la rendre plus rude, plus pénible.

Messieurs, il nous appartient de ramener ces deux forces à une direction unique et de les faire converger vers un même but, au lieu de s'user et de se détruire réciproquement.

Vous cultivez une science qui enseigne que le progrès, dans les arts industriels, et la liberté, dans le commerce, ont les mêmes résultats pour l'humanité. Tous ensemble, éclairons les nations sur leurs intérêts. Popularisons des doctrines qui, pour avoir été, pendant longtemps, le partage de quelques adeptes, n'en sont pas moins simples, moins saisissables pour tous ; allons et enseignons que toutes les conquêtes que l'homme fait sur la nature sont des richesses qu'il s'approprie, sans peine ni fatigue, et nous rendrons indissolubles les liens du progrès et de la liberté.

Aujourd'hui, Messieurs, vous faites un grand pas en avant.

Non que nous voulions prétendre que ce soit la première fois que la science réunisse des citoyens de diverses contrées pour s'éclairer mutuellement; mais, jusqu'ici, on est toujours demeuré sur le terrain des abstractions, ou si, parfois, on s'en est timidement écarté, c'était pour résoudre les questions de philosophie ou de morale appliquée, questions sur lesquelles l'antagonisme était impossible. Jamais les peuples ne se sont donné rendez-vous pour discuter, en commun, les intérêts matériels du monde, pour arriver par la science à une solution unique pour tous.

Les congrès eux-mêmes n'ont rien de neuf. Les têtes couronnées ont, depuis longtemps, ouvert cette voie ; mais, dans leurs assemblées, elles n'ont eu pour objet que la substitution de la lutte des intérêts à la guerre des batailles. Ne croyez pas cependant que je veuille accuser les rois de nous avoir parqués sur cette terre; ils croyaient sauvegarder nos droits et notre honneur. C'est à l'ignorance des masses, aux préjugés ou aux faiblesses des diplomates qu'il faut attribuer la direction étroite et mesquine de tous les congrès politiques. Vous venez, pour la première fois, examiner la question de fraternité entre tous les hommes ; pour la première fois, après tant de siècles, représentants de la science, vous cherchez à mettre en pratique cette parole de Dieu : Aimez-vous les uns les autres.

Votre réunion dans cette enceinte aura un immense retentissement

Nous comptons avec orgueil, parmi vous, les savants les plus illustres dans les sciences politiques et morales, des hommes d'État, des législateurs, des magistrats de toutes les parties de l'Europe; nous y voyons, avec autant de bonheur, des propriétaires, des capitalistes et des industriels dont la présence atteste que tous les intérêts éclairés sont d'accord pour résoudre un des grands problèmes de l'humanité, qu'au moins, ils conçoivent une identité d'intérêts pour tous ceux que la divinité a créés à son image.

Que sera-ce donc, Messieurs, quand vos voix puissantes auront démontré que l'opposition des intérêts est un mensonge exploité par quelques-uns aux dépens de tous; quand nous entendrons énumérer les résultats qui ont été obtenus, en Angleterre, par la réalisation des théories économiques; quand surtout vous prouverez que la paix du monde, la diminution des charges publiques, la prospérité de l'industrie, et l'amélioration du sort des travailleurs sont le but que vous atteindrez ?

Nous vivons dans une époque de transition. Tout le monde partout se préoccupe de la condition de la classe si nombreuse des ouvriers. Ici des philanthropes dont la charité finirait par convertir la société en un immense hospice; là des démolisseurs jaloux qui ne s'inquiètent pas du lendemain ; plus loin des esprits avides de bien, mais séduits par des utopies que l'on trace le matin sur le sable et qu'emporte la brise du soir : partout des plans, des projets, des systèmes auxquels le peuple sourit, pour lesquels il se passionne parfois, parce qu'on le caresse, on l'excite, on l'exalte.

Ne nous plaignons pas de cette situation qui préoccupe tous les gouvernements. Ils croient arriver à un résultat par l'instruction qu'ils s'efforcent de répandre dans le peuple : ils le préparent, en effet, à saisir la vérité. Ainsi il comprendra bientôt que la philanthropie organisée étend la misère et déprime toutes les positions de la société, que l'égalité des niveleurs ne peut durer qu'un jour. Ainsi, peuples et gouvernements comprendront que nous sommes dans le droit parce que nous assurons à tous la libre disposition du travail comme de la personne, dans le juste parce que nous rétribuons chacun suivant ses œuvres, que nous réduisons tout en échanges de services; dans le vrai, enfin, parce que nous usons en frères de toutes les richesses de la nature, que nous voulons la coopération de tous les hommes pour améliorer la condition de l'humanité.

Encore une fois, nous vous remercions de votre concours au nom de la science et de l'humanité. Nous déclarons le Congrès ouvert et vous prions de le constituer. (Applaudissements.)

M. ANISSON DUPERSON, pair de France : Messieurs, je n'ai

aucun titre pour m'adresser d'abord à votre attention. Je prends cependant la liberté de vous dire quelques mots au nom de mes amis de l'association parisienne.

Nous serions tous très-heureux si vos suffrages pouvaient se diriger sur notre digne président provisoire, qui a déjà tant de titres à notre estime, à notre respect et à notre confiance.

Les vœux des membres de l'association parisienne seraient donc que les suffrages se portassent unanimement sur M. de Brouckere, qui nous donne en ce moment un très-grand et méritoire témoignage de son dévouement au bien public et à la cause sacrée que nous défendons. (Vifs applaudissements.)

UN MEMBRE : Nommons M. de Brouckere par acclamation. (Assentiment unanime et applaudissements.)

M. BROUCKERE. — Messieurs, dans nos idées le bureau se composerait non-seulement d'un président, mais aussi de quatre vice présidents et de deux secrétaires. Croyez-vous qu'il faille un scrutin pour compléter le bureau? (Non! non!)

Je vous propose de nommer vice-présidents du bureau :

M. le duc d'Harcourt, président de l'association libre-échangiste de Paris;

M. le colonel Perronnet Thompson, un des vétérans de la cause libre-échangiste ;

M. Asher, délégué par l'association libre-échangiste de Berlin.

Enfin pour compléter le bureau, je crois entrer dans vos intentions en vous proposant de nommer l'un des vice-présidents de l'association belge dont vous connaissez tous les œuvres, dont le nom a depuis longtemps franchi nos frontières, M. le comte Arrivabene.

(Ces noms sont accueillis par l'adhésion générale de l'assemblée).

MM. le duc d'Harcourt, le colonel Thompson, Asher et le comte Arrivabene prennent, sur l'invitation de M. le président, place au bureau.

M. DE BROUCKERE, président Vous avez également à nommer deux secrétares.

UN MEMBRE. Je propose de maintenir dans leurs fonctions les deux secrétaires provisoires, MM. Lebardy de Beaulieu et Faider.

Cette proposition est accueillie par acc'amation.

M. DE BROUCKERE, président : Messieurs, je me soumets à la décision du Congrès et je l'accepte avec bonheur.

Vous avez voulu honorer la Belgique en choisissant un de ses enfants qui n'a d'autre titre à votre bienveillance qu'un dévouement absolu à la sainte cause de la fraternité des peuples.

Je ne me fais pas illusion; mais je suis fier, je l'avoue, de me trouver au bureau entre des personnages aussi éminents.

Messieurs, je m'efforcerai de justifier votre confiance en coopérant à donner à la direction de nos discussions le caractère d'utilité que nous devons tous désirer. (Vifs applaudissements),

M. LEHARDY DE BEAULIEU fait l'appel nominal des membres qui se sont rendus au congrès. *(Voir plus loin la liste des membres présents le premier jour.)*

M. FAIDER, secrétaire, présente l'analyse des communications adressées au congrès.

« principles of political economy or the laws of the formation of national wealth developed by means of the christian law of government, by William Atkinson.

» Twee voorlezingen over graanwetten en graanhandel, gehouden bij de School voor Koophandel en Nijverheid, te Amsterdam, op 12 en 19 december 1846, door C.-A. den Tex.

» Des droits différentiels dans ses rapports avec les États du nord de l'Allemagne.

» Du système de droits différentiels. » Mémoire de la chambre de commerce de Hambourg.

« De la liberté commerciale et d'autres réformes urgentes, par Georges Clermont.

» Du droit international de réimpression; recherches sur les moyens de concilier les droits des auteurs étrangers avec ceux de la typographie belge, par Royer de Behr.

» Projet de réforme postale en Belgique basé sur la taxe uniforme des lettres à 10 centimes, par Corr Vandermaeren.

» Free trade an the landed interest by Williams Brow esyr.

» A dialogue between a francman and a chinaman by W. Brown. »

M. FAIDER donne communication de plusieurs adhésions au congrès que le comité a reçues de personnages éminents de l'étranger, qui expriment leurs extrêmes regrets de ce que les affaires particulières les empêchent de se rendre à Bruxelles.

Ce sont notamment MM. le vicomte Dubouchage, pair de France; Lestiboudois, député de Lille; Corne, ancien député de Douai; Potonie, de Paris; Louis Reybaud, député de Marseille, Maurice Monjean, de Paris; Charles Villier, M. P ; John Bright, M. P.; John Bume, M. P.; G. Moffalt, M. P.; Henry Ashworth, Buckingham, R. Millogan Stansfelds, Ch. Bazley, tous membres de la ligue anglaise; Camphausen, membre de la diète de Prusse, Schilthuis, à Groningue, Van Voorst, à Haarlem, Sandelin, à La Haye, Chitti, à New York, Waroquié, à Mariemont, et F. Behr, directeur des hauts-fourneaux de l'Espérance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Michel Chevalier, dont l'assemblée ordonne l'insertion au compte rendu de la séance. (Voir plus loin le texte de cette lettre.)

M. LE PRÉSIDENT : Indépendamment des communications dont vous venez d'entendre l'analyse, nous avons reçu de l'association de Marseille 50 exemplaires du compte-rendu de sa dernière séance, à laquelle ont pris part M. Fr. Bastia, l'apôtre zélé de nos doctrines, et M. de la Lamartine, le grand orateur de la tribune française.

Ces pièces seront déposées sur le bureau à la disposition de MM. les membres du congrès.

Messieurs, avant d'ouvrir la discussion, M. le marquis de Ridolfi m'a demandé à pouvoir faire une communication au congrès, au nom de l'Académie de Florence qui l'a délégué.

La parole est à M. le marquis de Ridolfi.

M. LE MARQUIS DE RIDOLFI. — Messieurs, délégué par l'Académie des Georgofiles à la représenter dans ce congrès, moi qui ne suis pas spécialement adonné à vos études, je me sentirais de trop inférieur à ma mission si je ne pouvais compter que sur mes propres forces. Heureusement que l'Académie vient elle-même à mon aide par de récentes publications qui bien mieux que moi pourront la représenter auprès de vous et attester de son zèle pour la promulgation du principe de la liberté commerciale, qu'elle a nourri dès son enfance par ses études et défendu, vigilante, chaque fois que des apparences trompeuses venaient donner des armes à ses adversaires.

C'est à ces titres, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous présenter les publications relatives à la séance solennelle dans laquelle l'Académie de Florence accueillit avec fête dans son enceinte l'illustre chef de la ligue anglaise pour la liberté du commerce. Les discours prononcés dans cette séance en font la partie principale; et vous pourrez voir par eux comme on a saisi cette belle occasion pour mettre au jour, sous des faces nouvelles, le principe du libre-échange et de la libre production, et pour développer les nombreux rapports avec les intérêts des peuples de sa générale application à tous les commerces et à toutes les industries.

Du reste, ces documents des hommages et des preuves d'admiration et de sympathie donnés par l'Académie des Georgophiles à sir Richard Cobden, ne sauraient être offerts à l'association belge pour la liberté commerciale sans que celle-ci trouvât l'assurance de partager ces mêmes sentiments depuis qu'elle poursuit le même but et cherche à égaler le zèle de sa sœur triomphante d'Angleterre.

Permettez, Messieurs, que la voix d'un Toscan, que vous avez laissée s'élever parmi vous, ne se taise pas sans rappeler dans cette solennité, non pas l'ancienne gloire de son gouvernement d'avoir, presque aussitôt que la science l'avait découvert, adopté le principe du libre commerce des céréales, mais son mérite récent de l'avoir maintenu dans ces temps difficiles avec un succès dont quelques-unes des pages que je vous offre vous mettront en cas de juger ; c'est un nouveau triomphe de ce principe auquel vous en préparerez encore d'autres par vos discussions.

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs, la première question à l'ordre du jour est l'examen des avantages généraux que présente la liberté du commerce. En d'autres termes, la discussion est ouverte sur les principes généraux qui font la base de l'économie politique et des doctrines de la liberté commerciale.

La parole est à M. Faider.

M. FAIDER, secrétaire de l'association belge pour la liberté commerciale à Bruxelles : Messieurs, nous ne voulons diminuer en rien le mérite des sciences auxquelles s'applique l'intelligence humaine. Nous pensons que les sciences que l'homme s'efforce d'approfondir, qu'il cherche à faire progresser, viennent toutes en aide pour élever l'intelligence de l'humanité, pour agrandir le cercle de ses connaissances, et contribuer ainsi à améliorer et à perfectionner sa condition et sa moralité. Mais il nous a toujours semblé que de toutes les sciences dont l'homme s'occupe, les plus importantes sont les sciences sociales.

Elles ont en effet l'homme directement pour but ; c'est directement à son amélioration qu'elles tendent, et tous les problèmes qu'elles posent, toutes les solutions qu'elles cherchent à donner à ces problèmes, n'ont qu'un seul but et ne peuvent avoir qu'un seul résultat : améliorer les conditions de la vie humaine et favoriser ainsi chez l'homme le perfectionnement de toutes les admirables facultés que la divinité a mises en lui : développer l'intelligence, développer la moralité, développer le physique de l'homme.

Voilà quel est le but réel que nous devons nous proposer. Voilà pourquoi j'ai toujours considéré, quant à moi, l'étude des sciences sociales comme étant à la tête de toutes les études dans lesquelles l'homme peut acquérir un nom, et qui doivent occuper toute sa vie.

L'importance de cette partie du domaine du savoir humain, a toujours été comprise, n'a jamais été méconnue. De tout temps, dans tous les siècles, les esprits les plus éminents, les intelligences les plus élevées, les cœurs les plus généreux, se sont presque exclusivement consacrés à l'étude de ces sciences importantes. Les uns, préoccupés de cette idée que rien ne peut surpasser l'obtention d'une organisation politique conforme aux droits que l'homme porte en lui-même, ont cherché à constituer le gouvernement sur la base des droits naturels de l'homme et à amener dans la formation des sociétés politiques la réalisation des principes découlant de la nature de l'homme et de sa mission sur la terre.

Quelque zélé que je puisse être pour le progrès politiq des nations, quelque ardent que soit mon désir de voir p gresser dans cette voie les peuples du monde entier, je puis cependant me dissimuler que les réformes politiques sont qu'un moyen, et que le but, c'est la réforme social que le but, c'est l'amélioration des masses, et que les réfo mes politiques ne sont réellement intéressantes, ne sont ré lement importantes que pour autant qu'elles puissent am ner les gouvernements qui s'y refusent, à donner aux s ciétés les réformes et les améliorations que leur état néce site.

Si nous pouvions être sûrs de voir toujours à la tête d sociétés politiques des hommes qui ne fussent pas pliés joug des intérêts individuels, qui comprissent qu'ils doive marcher à côté de l'opinion publique et non se mettre a devant pour lui résister, nous n'aurions pas besoin de la r forme politique.

La réforme politique deviendrait inutile, et le pouvoir a solu, s'il était dans les mains d'un homme assez parfait po donner à l'humanité toutes les réformes dont elle a besoi ferait tout aussi bien le bonheur des sociétés que la démo cratie.

Par quels moyens, Messieurs, arriver aux réformes socia les? Par deux voies : ou forcer par l'étude et la discussio des questions sociales les gouvernements à entrer dans voie du progrès ; ou (et c'est là un moyen qui, je pense, n devra pas être employé) arriver à la révolution politique pou obtenir des gouvernements les réformes nécessaires, les ré formes légitimes.

L'économie pol tique est de toutes les sciences sociales l plus importante par les résultats qu'elle cherche à obtenir c'est elle qui doit amener une distribution plus convenabl des richesses, qui donnera à l'homme l'aisance et la for tune, et lui permettra ainsi d'agrandir la sphère de ses con naissances et l'étendue de son bien-être.

Il faut trouver la formule par laquelle l'homme soit assur de trouver dans le travail un salaire qui soutienne sa vie, lui donne la facilité et les moyens de se perfectionner intel lectuellement, moralement, physiquement. Or, il me parai évident que, constituée comme elle l'est actuellement, la so ciété, envisagée sous le point de vue économique, n'accom plit pas ses destinées, ne réalise pas cet admirable résultat qu'elle devrait pourtant nécessairement atteindre.

Ces recherches auxquelles se sont livrés tant d'homme éminents, pour fournir à la société les moyens d'augmente l'aisance générale et la richesse de chacun, l'économie politi que, en un mot, fait depuis un siècle des progrès rapides.

Lorsque Quesnay et Gournay, en France, mettaient au jour les premiers écrits dans lesquels on ait réellement ex posé la théorie de l'économie politique, l'Angleterre, si avan cée aujourd'hui, n'était guère plus en progrès que la France David Hume était presque le seul qui, dans ses écrits, eû cherché à propager les doctrines économiques qui on fini par triompher, grâce à la plume d'Adam Smith et d tant d'autres élèves de ce célèbre économiste.

Aujourd'hui, l'économie politique tend à changer de di rection et de marche. Théorique jusqu'à ce jour, elle s'ef force à faire passer ses principes et ses doctrines dans le do maine des faits. Ce ne sont plus des livres qu'on veut, ce son des lois que l'on demande au gouvernement.

Le gouvernement anglais a donné un grand exemple. Je ne pense pas que nous puissions tarder à marcher sur ses traces. En France et en Belgique l'esprit public n'est pas tellement développé, le dévouement à cette cause n'est pas tellement absolu, qu'on puisse espérer arriver immédiatement à voir réaliser par la loi les admirables réformes dont Robert Peel a doté l'Angleterre. Mais dans le cercle de notre action, avec les faibles moyens que nous possédons, je crois que nous pouvons marcher sérieusement, hardiment, et offrir au gouvernement un appui solide, s'il veut entrer résolumen dans la voie que nous lui ouvrons. Ce n'est que par suite de théories économiques que l'industrie et la constitution de peuples peuvent faire des progrès sérieux.

L'économie politique a enseigné que c'était par la diffusion des richesses, par l'abaissement des prix, par la libre concurrence en un mot, qu'on pouvait arriver à assurer à tous les membres de la société la satisfaction de leurs be soins de tous genres, la satisfaction de leurs fantaisies, même les plus futiles, la satisfaction de leurs passions.

Cependant l'économie politique a des adversaires, et de adversaires puissants. Les uns, préoccupés des dangers ou des maux que peut produire la libre concurrence, cherchen à restreindre la fabrication des produits consommés, croyan créer une source plus puissante de la richesse nationale Pour eux, la concurrence est un mal. Nous devons avouer que si nous n'envisageons que les résultats, il y a quelque chose de vrai dans ces allégations. Oui, les crises commer ciales, l'abaissement des salaires sont les résultats d'un excè de concurrence, d'une absence de régularisation de la pro duction. Mais ce qu'on n'a pas cherché, c'est la cause d cette situation. L'économie politique est un ensemble de rè gles qui toutes doivent recevoir leur application. C'est seu lement quand on aura appliqué à la production toutes le règles de cette science, qu'on pourra apprécier les consé quences des principes qu'elle a posés.

Si l'on excite les sources de la richesse publique, l'on doi préparer les voies par lesquelles doivent s'écouler ses pro duits.

L'apologue du *manche à balai*, de Simonde de Sismondi, est connu; mais il a oublié qu'à côté de la maison dont il parle, se trouvait un fleuve où il lui était facile de faire écouler les eaux qui l'inondaient.

La cause du mal, c'est que la production, surexcitée par le progrès de l'industrie et de la richesse publique, réclame vainement un marché plus vaste pour ses produits.

Il y a dans la liberté commerciale deux questions distinctes qui comprennent toutes les autres: c'est la liberté du commerce des grains et la liberté du commerce des produits industriels.

Quant à la liberté du commerce des grains, les principes d'humanité et de raison ont triomphé sur un système absurde et barbare. Aussi, en Angleterre, en France, en Belgique, nous n'avons plus à craindre de voir rétablir ces lois draconiennes qui font frémir d'indignation tous ceux qui sont à même d'en étudier le mécanisme et la portée.

Je saisis cette occasion de remercier les hommes que la volonté, publique énergiquement manifestée, a appelés aux affaires, d'avoir, dès leur entrée au ministère, proclamé dans leur programme, que la loi de 1834 sur les céréales ne sera pas rétablie. Je crois pouvoir, au nom de l'association, et sans craindre d'être démenti, remercier le cabinet d'être entré dans une voie plus sage, plus modérée, plus humaine, d'avoir aboli ces lois odieuses que nous avons tant de fois combattues. (Applaudissements.)

Nous espérons qu'il ne s'arrêtera pas là, et qu'après avoir dit dans son programme que les droits protecteurs ne seraient pas augmentés, il ne tardera pas à s'occuper de les diminuer. Alors nous le bénirons, et nos applaudissements seront plus énergiques encore que ceux que lui valent ses premiers pas dans la voie de la liberté.

Quant à la liberté commerciale appliquée aux produits de l'industrie manufacturière, il faut reconnaître que la question est plus délicate, plus complexe, plus difficile, et que sa sollicitude demande plus de prudence, de réserve, d'examen. Les objections qu'elle soulève sont nombreuses et sérieuses.

Je ne parle pas de cet objection que le droit protecteur est une arme offensive pour les grands États, défensive pour les petits, et que l'on peut, par une guerre de tarifs, faire du tort à ses voisins.

Un peuple ayant à se plaindre de ses voisins, et qui, pour les punir, élève des droits, ressemble à un individu qui, pour regarder son voisin de travers, se donne un coup de poing sur l'œil. C'est un avantage donné à ceux qu'on veut combattre; c'est aller complétement à l'encontre du but qu'on se propose.

L'honneur, la dignité nationale sont engagés, dit-on, à ce qu'un peuple se suffise à lui-même. Mais où a-t-on vu un être à quelque ordre de la nature qu'il appartienne, qui se suffise à lui-même? Où voit-on une famille qui satisfasse par elle-même à ses besoins? Comment donc admettre qu'une nation puisse pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour la nourriture, le vêtement, le logement de tous, alors que chaque jour dans la vie, nous avons besoin de recourir les uns aux autres?

Un autre argument de l'école protectioniste, c'est la prétendue infériorité de l'industrie nationale, comparativement à l'industrie étrangère.

J'aborderai ici la question délicate de l'anglophobie. Lorsqu'en Allemagne, en Hollande, en France, nous demandons la liberté commerciale, nous n'avons, dit-on, qu'un but, nous n'arriverons qu'à un résultat: de faire les affaires des Anglais. Lorsque le système protecteur sera aboli, lorsque les barrières des douanes auront disparu, les Anglais nous fourniront tout; toutes nos industries seront anéanties. Cet argument peut avoir de la vérité pour le moment; mais il sera sans force dans l'avenir, car nous croyons que la liberté commerciale est la seule voie qui puisse nous conduire à égaler l'Angleterre.

Un organe de l'école protectioniste, l'un de ses plus chauds défenseurs, parlait lundi à cette occasion de Bonaparte et de Wellington: il prétendait que si nos doctrines venaient à prévaloir, il n'y aurait plus de fabriques à Gand ni à Verviers, que nous devrions tout aller chercher au-delà de la mer. Bien plus, messieurs, prenant un ton plaisant, il nous qualifiait de Don Quichotte combattant pour une Dulcinée nouvelle. Eh bien! acceptons cette qualification. Nous sommes des Don Quichotte, en effet, puisque nous prenons les arguments du *Journal de Bruxelles* pour des arguments solides, et que nous les combattons comme le héros de la Manche combattait les moulins à vent, les prenant pour des géants. Nous sommes donc des Don Quichotte, les héros de la fête; et pour poursuivre la comparaison, le *Journal de Bruxelles* sera Sancho Pança; il sera le personnage ridicule.

Il faut trouver, dit-on, dans la douane, un moyen de subvenir aux dépenses de l'État; car si les droits étaient peu élevés, l'État serait sans ressources; la caisse du trésor serait vide; il serait impossible de subvenir aux dépenses générales.

Nous avons ici les représentants d'un pays où la doctrine de la liberté commerciale a fait de grands progrès et où les recettes augmentent. L'état du trésor nous montre une augmentation notable des produits de la douane. Si une denrée, par suite des droits de douane, ne peut se vendre que deux francs, par exemple, et qu'à la suite d'une diminution de ces droits on vienne à se la procurer pour un franc, il est évident que la consommation augmentera et que le revenu du trésor n'en sera pas diminué. Ajoutez à cela que la diminution du prix d'un objet quelconque permet aux individus de se procurer d'autres choses bien plus aisément, et que l'équilibre se rétablit ainsi forcément.

La question fiscale est donc hors de cause.

Il faudra, nous dit-on, arriver graduellement à modifier le tarif de douanes, et c'est ce que l'on ne pourra faire sans détruire l'industrie.

Mais pourquoi ne pas suivre à l'égard des douanes le système de dégrèvement suivi dans certains pays, à l'égard des sucres, par exemple? Pourquoi ne pas admettre un abaissement progressif d'un dixième, d'un cinquième? N'arriverait-on pas ainsi, sans trouble, sans dommage pour l'industrie, à abolir le droit protecteur, en conservant les droits de douane sur certaines matières qui ne sont pas de première nécessité?

Au reste, quand tous ces arguments seraient vrais, que prouveraient-ils contre ceux qui soutiennent la liberté commerciale?

Quant à moi, je suis convaincu que la liberté commerciale aurait l'influence la plus heureuse sur le sort des classes travailleuses et sur les intérêts généraux de l'humanité. Sans concurrence, l'industrie s'encroûte, reste stationnaire, rétrograde ou ne fait aucun progrès. Je pourrais vous en citer plus d'un exemple, je m'en abstiendrai, car il en est trop qui sont présents à votre esprit. Ce qui force l'industrie à faire des progrès, c'est une concurrence sérieuse. Ainsi, quand un fabricant étranger invente un procédé nouveau qui améliore le produit ou qui en diminue le prix de revient, le fabricant indigène sera obligé d'appliquer le même perfectionnement à sa fabrication. Si l'industrie nationale est vivace, si elle est inhérente au sol, ou dans les habitudes du peuple, elle soutiendra la concurrence avec l'industrie étrangère perfectionnée.

Pour la classe ouvrière, le danger de la concurrence c'est l'abaissement du salaire. Croyez-vous qu'avec la liberté du commerce, le danger de la concurrence soit aussi grand? Je ne le pense pas. Avec la liberté commerciale, il y aura un classement forcé des industries qui mettra un obstacle naturel et permanent aux excès de la concurrence.

Lorsque Adam Smith développa d'une manière si claire, si admirable, sa théorie de la division du travail, tout le monde fut frappé de la vérité de ses principes. Pourquoi ne pas admettre que cette division soit vraie et doive exister pour les industries diverses de toutes les nations? Avons-nous tous la même aptitude à créer les mêmes choses? évidemment non. De même que les individus, les peuples ont des aptitudes spéciales, chacun est appelé à produire certaines choses, à les produire mieux et à meilleur marché, et doit s'assurer ainsi une consommation plus grande, un débit plus étendu.

Je sais que je touche aux limites de l'utopie, je sais que ces idées sont irréalisables par les lois et par les traités, mais elles se réaliseront dans l'avenir et par la seule force des choses.

Et le résultat le plus important de la liberté commerciale sera que le marché étant plus considérable, le ralentissement de la consommation sur un point déterminé ne fera plus craindre que le produit n'ait plus qu'une valeur presque nulle au lieu de la production.

Enfin, Messieurs, si nous envisageons la liberté commerciale au point de vue de la fraternité des peuples, nous devons reconnaître qu'elle est le complément naturel des nouvelles facilités de communication, de ces chemins de fer, de cette navigation à vapeur qui nous transportent en quelques heures d'un pays dans un autre.

Si dans l'intérieur du pays, on a trouvé bon de supprimer toute entrave au commerce, il est bon de les supprimer également entre nations, c'est le meilleur moyen de détruire l'antagonisme qui a fait jusqu'ici le malheur de l'humanité, et d'inaugurer enfin le règne de la paix et de la fraternité des peuples, si conformes aux principes éternellement vrais du christianisme.

Liste des Membres présents au congrès.

MM.

Ch. de Brouckere, président de l'Association belge, à Bruxelles
Fr. Basse, vice-président de l'Association belge, à Bruxelles.
Comte Arrivabene, vice-président de l'Association belge, à Bruxelles.
Victor Faider, secrétaire de l'Association belge, à Bruxelles.
Ad. Le Hardy de Beaulieu, secrétaire de l'Association belge, à Bruxelles.
Fr. Fortamps, trésorier de l'Association belge, à Bruxelles.
Corr Vandermaeren, membre du comité de l'Association belge, à Bruxelles.
Van de Vin, memb. du comité de l'Ass. belge, à Bruxelles.
Dael, docteur en droit et en économie politique, à Mayence.
Baron de Romberg, propriétaire à Bruxelles.
Chevremont, ancien ingénieur des mines, à Liége.
Rittinghausen, publiciste, à Cologne.
Mac Adam, secrétaire de la Société royale pour l'amélioration de la culture du lin, à Belfast.
Marquis Nicolas Ridolphi, à Florence.
Marquis Luigi Ridolphi, membre et délégué de l'Académie économique et agricole de Florence, à Florence.
Cools, ancien représentant, à Bruxelles.
W.-H. Suringar, président de la Société hollandaise pour l'amélioration morale du peuple, à Amsterdam.
Horace Say, memb. du conseil gén. de la Seine, à Paris.
Say fils (J.-B.), à Paris.
Van Doornick, conseiller communal, à Bruxelles.
E. Ducpetiaux, inspecteur général des prisons, à Bruxelles.
Jules Bartels, conseiller communal, à Bruxelles.
De Vadder, conseiller communal, à Bruxelles.
Van Meenen, président à la cour de cassation, à Bruxelles.
Anspach, représentant, à Bruxelles.
Fontainas, échevin, à Bruxelles.
Renson, légiste, à Schaerbeck.
Perreymont, publiciste, à Paris.
Campan, délégué de l'Association de Bordeaux.
D'Archambauld, directeur des taxes municipales, à Bruxelles.
Quetelet, directeur de l'Observatoire, secrétaire perpétuel de l'Académie.
Ramon de La Sagra, conseiller d'État, en Espagne.
Wurth, juge d'instruction, à Arlon.
L. Gérard, conseiller communal, à Liége.
Ch. Digneffe, industriel, à Val-Benoît.
Hauzeur (Edouard), membre du conseil provincial de Liége, industriel à Val-Benoît.
Hauzeur (Jules), membre du conseil provincial de Liége, industriel à Val-Benoît.
Thoreau, négociant, à Bruxelles.
Henri Schuster, négociant, à Bruxelles.
Legrelle, banquier, à Bruxelles.
J. Scarth, rentier anglais, à Malines.
Ch. Le Hardy de Beaulieu, profess. d'écon. polit., à Mons.
De Block, professeur à l'Université, à Gand.
Jobard, directeur du Musée de l'industrie, à Bruxelles.
David, professeur de l'Université de Copenhague.
George Clermont, négociant et publiciste, à Verviers.
De Hessel (Victor), fabricant de drap près de Verviers.
Van de Casteele, fabricant, de Lille.
Volz, docteur en philosophie et en économie politique, professeur des sciences industrielles à l'Université de Tubingue.
Koene, échevin, à Amsterdam.
Van Beeck Vollenhoven, membre des états-généraux, à Amsterdam.
Anisson Duperon, pair de France, à Paris.
Charles Dunoyer, membre de l'Institut, président de la Société des économistes.
Perrin, professeur et délégué de l'Université de Louvain.
Ch. Faider, membre de l'Académie, à Bruxelles.
Frantz Faider, magistrat, à Gand.
Barbier Hanssens, négociant, à Bruxelles.
Bourson, directeur au département de la justice, à Bruxelles.
Guillaumin, éditeur du *Journal des Economistes*, à Paris.
J. Garnier, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, à Paris.
A. Fonteyraud, rédacteur du *Journal des Economistes*, à Paris.
Comte Lubinski, propriétaire, à Posen.
Tellegen, avocat, à Groningue.
Cremens, propriétaire, à Groningue.
Wserth, négociant, à Bruxelles.
Natalis Rondot, membre de la Société des économistes, à Paris.
Daniell (M.-P.), en Angleterre.
D. Bowring (M.-P.), en Angleterre.
Thompson, colonel (M. P.), en Angleterre.
Jalheau, membre du comité, à Bruxelles.
Van Lede, membre du comité, à Bruxelles.
Gaussoin, capitaine du génie, à Bruxelles.
E. Brugman, négociant, à Bruxelles.
Deburges Rey, négociant, à Bruxelles.
Duc d'Harcourt, président de l'Association de Paris, pair de France.
Lechevalier, chef d'escadron d'artillerie, à Paris.
Samuel Mitchell, industriel, à Sheffield.
Carl With Asher, docteur en droit, à Hambourg.
A. Visschers, conseiller des mines, à Bruxelles.
Verhulst, professeur à l'école militaire, à Bruxelles.
Cloquet Devis, négociant, à Bruxelles.
Vanderkindere, conseiller provincial et bourgmestre de Molembeck-Saint-Jean.
Théodore Juste, attaché au ministère de l'intér. à Bruxelles.
Grillon Delasalle, maire de Châteauroux.
Victor Joly, homme de lettres, à Bruxelles.
Loxhay, professeur de l'Athénée de Bruxelles.
Faure, avocat, à Bruxelles.
Ackersdyck, professeur, à Utrecht.
Blanqui, député de la Gironde, à Paris.
Devillers, professeur à l'école des mines, à Mons.
William Brown, (M. P.), à Liverpool.
Houyet, directeur gérant, à Molembeck.
Eenens, lieutenant-colonel, représentant à Bruxelles.
De Bloch, conseiller provincial, à Gand.
Gilham, fils, industriel, à Tirlemont.
Ch Walden, économiste, à New-York.
Keymolen, membre de l'Association, à Bruxelles.
Goffart, directeur de la Société du Monceau.
Goffin, professeur d'économie politique, à Verviers.
Borel, consul suisse, à Bruxelles.

Derote, directeur de l'industrie au ministère de l'intérieur, à Bruxelles.
Philippe Derote, professeur à l'université de Gand.
Cateaux, ancien président de la Chambre de commerce d'Anvers.
Picard, avocat, à Bruxelles.
Marx, homme de lettres, économiste, à Bruxelles.
Campion, instituteur communal, à Bruxelles.
Turton, délégué de Scheffield.
Guibal, ingénieur et professeur délégué de la société des sciences à Mons.
Jules Boulard, avocat, à Mons.
John prince Smith, délégué de l'Association de Berlin.
Wolowski, professeur de droit commercial au Conservatoire des arts, etc., à Paris.
Bouquié, négociant, à Bruxelles.
Rotch, juge de paix et avocat à Londres.
Lambert, ingénieur, à Mons.
Fr. Digand, publiciste, à Anvers.
Godin, sous-ingénieur des mines, à Liége.
Dewez, négociant, à Liége.
Masson, avocat, à Verviers.
Bertrand, directeur d'usines, à Andenne.
Royer, négociant, à Namur.
Kegeljan, à Namur.
Maréchal, secrétaire de la ville d'Ath.
Molinari, économiste, à Paris.
Mali, commis négociant, à Verviers.
Küstoch Devlescondère, négociant, à Bruxelles.
Kaufmann, directeur du trésor, à Liége.
Burritt, délégué de Ohio, en Amérique.
Capitaine, membre de la Chambre de commerce, à Liége.
Hennau, professeur d'économie politique, à Liége.
Hennau, consul de Belgique à Odessa.
Louis Devillers, propriétaire économiste, à Oost.
Bischoffsheim, ingénieur, à Bruxelles.
Jacob, fils, ingénieur, à Bruxelles.
Toussaint, greffier en chef, à Bruxelles.
Van Morsel, négociant, à Bruxelles.
Breyer, docteur, à Bruxelles.
Tokke, avocat, à Midelbourg.
D.-P. Barhydt, délégué du directeur du commerce des États-Unis.
Vasse, homme de lettres, à Bruxelles.
Ch. Lesoinne, représentant à Liége.
Carolus, consul général de Belgique dans les provinces rhénanes.
Den Tex, professeur, Amsterdam.
Mollet, membre de la Société des Amis.
Bomhauer, avocat, à Leyde.
Boër, avocat, à Leyde.
Pirlot, fabricant, à Liége.
Ewart, M. P. Anglais.
De Hesselle (Armand), fabricant de drap à Timisther.
Comte de Sparre, membre de la ch. de la noblesse, en Suède.
Dr Julius, à Berlin.
Duchateau, membre du comité protectioniste, à Valenciennes.
De Loeht, directeur en droit à Bruxelles.
Van Mons, avocat, à Bruxelles.
Tielemans, représentant à Bruxelles.
Prince Lubormirski, représentant à Varsovie.
Comte Polidore de Ventura, représentant la Moldavie.
Warnkoenig, professeur de droit à Tubingue.
A. Pichot, rédacteur en chef de la *Revue britannique*, à Paris.
De Coock, docteur en droit à Grammont.

Ordre du jour du vendredi 17 septembre 1847.

Le congrès examinera la question de la liberté commerciale.

1° Dans ses rapports internationaux. On nous oppose que les nations sont tributaires les unes des autres toutes les fois qu'elles consomment des produits étrangers; nous pensons, au contraire que par l'échange, par le commerce libre, elles se prêtent un mutuel appui.

2° Dans ses rapports avec l'industrie. Le système protecteur prétend, dans chaque pays, qu'il défend le travail national; nous soutenons, au contraire, que la liberté étendra la production partout.

3° Sous le rapport des ouvriers :

Nos adversaires parlent souvent au nom des travailleurs, et ceux-ci sont aveugles à ce point de croire leur sort lié à la protection. Nous devons démontrer qu'il y a impossibilité d'améliorer le sort des ouvriers sous le régime actuel, et que les théories économiques peuvent seules atteindre un but que tout le monde semble poursuivre.

4° Sous le rapport des charges publiques, les partisans du libre-échange soutiennent que la liberté du commerce doit amener une réduction importante dans les charges publiques.

La question des sucres préoccupe à juste titre les négociants de nos villes maritimes. Ils s'alarment des progrès constants de la fabrication du sucre indigène, qui semble menacer d'exclure bientôt les produits coloniaux de nos marchés. Nous trouvons à ce sujet quelques réflexions pleines de sollicitude dans le *Courrier du Havre*, dont la vigilance est rarement en défaut quand il s'agit de nos intérêts maritimes. Voici comment ce journal s'exprime :

Il faut renoncer à ouvrir les yeux du gouvernement sur les dangers de l'accroissement si rapide du sucre de betterave ; ce que nous lui dirions ne serait que la répétition de ce que nous lui avons dit si souvent, de ce qui lui a été prédit par tous ceux qui s'occupent de la matière, et de ce qu'il sait lui-même bien mieux que nous. C'est un parti pris de laisser aller les choses au courant qui les entraîne. Elles arriveront où elles pourront, ou bien elles n'arriveront pas du tout. Qu'importe !

Les colonies succomberont, les ports de mer souffriront, les armateurs perdront tout ce qui leur est dû par les colons, hors d'état désormais de se libérer, qu'est-ce que cela fait ? L'administration centrale est-elle obligée de descendre à ces détails, de s'inquiéter de ces vétilles ? Deux ou trois îlots de plus ou de moins, sept ou huit cents navires désarmés et ruinés, qu'est-ce que tout cela ? Cela empêche-t-il la France de continuer à être prospère ? Elle serait bien à plaindre, si sa prospérité était attachée à semblables questions.

Pendant ce temps-là, la sucrerie indigène marche, marche toujours : elle est protégée, elle, par de puissantes influences ; elle sait fort bien que le monopole de la fabrication lui a été promis, elle y compte, et voici comment elle y arrive.

Nous avons vu qu'elle avait livré, l'année dernière, à la consommation près de 55 millions de kilogrammes de sucre; nous ne parlons pas, et pour cause, de celui qui se livre en contrebande, et nous avons dit qu'elle atteindrait, cette année, 80 millions de kilogrammes, toujours sans compter la contrebande.

Nous n'avions pas grand mérite à prophétiser ainsi, il suffisait d'avoir des yeux pour observer et des oreilles pour entendre. Chaque jour elle ajoute à ses plantations, et chaque jour aussi elle fait un nouveau progrès dans les procédés de sa fabrication.

L'hectare de terre, qui rendait à peine 30 et 40,000 kilog., en rend maintenant 80,000.

La quantité de terre ensemencée dépasse d'un tiers cette année la quantité de l'année dernière ; enfin, les fabricants les plus modérés annoncent à leurs correspondants, que la production s'élèvera au moins à 80 millions de kilogrammes de sucre, et cela est naturel, puisque toutes les récoltes sont belles, il n'y aurait pas de motif pour que la Providence eût fait une exception au préjudice de la betterave. La Providence, sur ce point, a été parfaitement d'accord avec le gouvernement.

Il reste encore beaucoup de sucre de la dernière récolte, et dans huit jours le sucre nouveau paraîtra sur les marchés. On offre de vendre, à livrer, 26 fr. la bonne 4e, mais on pense généralement que les prix s'établiront sur le pied de 22 à 24 fr. les 50 kilog. en entrepôt.

Luttez avec un pareil concurrent, messieurs les colons, et vous, messieurs les armateurs, apprêtez-vous à perdre votre fret, si vous avez la sottise de faire venir de 2 ou 4,000 lieues le sucre colonial. Vous n'espérez pas sans doute que les colons vous le livrent pour rien, et s'ils vous le livraient ainsi, comment vous payeraient-ils.

Nous n'avons pas cessé de recommander aux chambres de commerce de nos ports de mer, cette matière capitale pour eux. Nous leur avons reproché leur inertie, en la comparant à l'activité toujours éveillée des producteurs du sucre de betteraves. On n'a tenu aucun compte de nos observations, on a laissé les choses s'aggraver hors de toute mesure. Nous avons la conscience d'un devoir accompli ; nous ne voulons pas récriminer, nous nous contentons de gémir ; mais les Colonies que feront-elles ?

Nous ne croyons pas, comme le *Courrier du Havre*, qu'il y ait de la part du gouvernement un parti pris de laisser aller les choses au courant qui les entraîne ; il est impossible qu'il ne voie pas ce que la situation actuelle a de grave dans le présent, ce qu'elle a de menaçant pour l'avenir. Mais nous croyons que cette question l'embarrasse, qu'il ne sait encore à quel parti s'arrêter. Il serait donc fort utile que les chambres de commerce de nos ports de mer s'occupassent de cette matière capitale, afin de présenter au gouvernement une solution ; et il est temps qu'elles le fassent, autrement le mal pourrait s'aggraver au point de devenir irremédiable.

Le conseil-général du Doubs, dans la séance du 6 de ce mois, a émis le vœu suivant, qu'il avait déjà précédemment exprimé. Il demande :

1° Que les blés étrangers soient admis à l'entrepôt de Besançon comme le sont annuellement les denrées coloniales ;

2° Que les droits d'entrée qui frappent les aciers et les fers de Suède, propres à la fabrication de l'acier, soient considérablement réduits dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie.

Il y a bien d'autres réductions à demander dans l'intérêt dont s'est préoccupé le conseil du Doubs ; mais son vœu n'[...] constitue pas moins une tendance vers le but que nous vo[u]drions atteindre, et nous l'enregistrons avec plaisir.

HISTOIRE DU TARIF DES CÉRÉALES.

(Fin). (1)

La législation actuelle.

La prime douanière est à peu près tout entière absorb[ée] par la différence des frais de production et par les frais [de] transport. La législation oblige le consommateur à subir u[ne] perte sèche de 8 fr. par hectolitre, afin d'allouer au produ[c]teur un bénéfice de 2 fr. tout au plus. Est-ce là, nous ne d[i]rons pas de la justice, mais de la bonne économie? Obje[c]tera-t-on que si la liberté du commerce venait à être su[b]stituée à la protection, les producteurs du nord, désorma[is] privés d'un de leurs principaux débouchés, se trouveraie[nt] ruinés, et que ce serait là un mal plus grand que celui do[nt] souffrent actuellement les consommateurs du midi? En a[d]mettant que l'objection fût conforme à la vérité, en adme[t]tant que la liberté du commerce des grains dût ruiner ce[r]tains producteurs du nord, on ne saurait dire que le chang[e]ment fût contraire aux intérêts généraux du pays. La fortu[ne] publique s'en trouverait accrue au lieu d'être diminué[e], puisque la protection coûte plus aux consommateurs [du] midi qu'elle ne rapporte au producteurs du nord. Mais l'o[b]jection n'est pas admissible; il n'est pas vrai que les dépa[r]tements producteurs de la Bretagne, de la Vendée et [de] l'Alsace seraient moins prospères si leurs blés cessaie[nt] d'aller en aussi grandes quantités à Lyon et à Marseille; [il] est probable, au contraire, que la situation de ces départ[e]ments deviendrait meilleure s'ils s'abstenaient de se livr[er] au commerce irrationnel que la protection les excite à fair[e]. Examinons, par exemple, ce qui se passe dans les mauva[i]ses années. Attirés par les hauts prix des marchés méridi[o]naux, les blés de l'est et de l'ouest sont expédiés par mass[es] considérables dès le début de la saison. Le plus souvent c[es] expéditions désordonnées occasionnent un déficit dans l'a[p]provisionnement des lieux de production. Qu'arrive-t-il alor[s]? Il arrive que les prix s'élèvent au nord plus rapideme[nt] qu'au midi, à mesure que la saison avance et que la pén[u]rie se fait sentir davantage. Ainsi nous voyons dans le t[a]bleau régulateur du 1er juillet; que les prix moyens de l'A[l]sace, de la Vendée et même de la Bretagne sont plus élev[és] que ceux de la région méridionale. Ce n'est qu'à grand[e] peine que les départements producteurs de la région [du] nord trouvent à remplacer, dans la région du nord, les bl[és] dont ils se sont dessaisis. Dans l'ouest, on peut bien, à [la] vérité, importer des blés d'Amérique, mais on est obligé [de] les payer cher à cause de la concurrence de l'Angleterr[e]; dans l'est, les importations de blé sont grevées de frais [de] transports énormes. Lorsque les récoltes sont mauvaises [ou] médiocres, la combinaison douanière, qui attire vers le mi[di] les blés du nord, est donc désastreuse pour les départemen[ts] privilégiés eux-mêmes. Aussi avons-nous vu à diverses [re]prises, depuis l'année dernière, les populations du litto[ral] s'opposer violemment au départ des blés qui allaient alime[n]ter le midi. Les émeutiers avaient tort sans doute, on [ne] remédie à rien par la violence; mais, en fait, ces expé[di]tions, qui dégarnissaient un marché déjà insuffisamme[nt] approvisionné pour en garnir un autre dont l'approvisio[n]nement aurait pu se faire ailleurs beaucoup plus économ[i]quement, ces expéditions étaient un mal. Sous un régi[me] de liberté elles n'auraient pas eu lieu, et le déplorable sp[ec]tacle des émeutes eût été épargné au pays. Dans les anné[es] d'abondance, le marché du midi, suffisamment approvision[né] par la production locale, offre peu d'avantage aux produ[c]teurs des autres régions. Les expéditions du nord y occasio[n]nent alors un trop-plein, nuisible à la fois aux producteu[rs] du midi et aux expéditeurs du nord. En résumé, on peut [af]firmer que le commerce factice, surexcité à l'intérieur par [les] inégalités de notre loi-céréale, s'il est désastreux pour [le] midi, n'est aucunement avantageux pour le nord. Il n'y a [que] le commerce naturel, développé sous la salutaire influen[ce] de la liberté, qui soit profitable à tout le monde.

La situation inégale, dans laquelle le régime des clas[ses] place les consommateurs de blé des différentes parties [du] royaume, ne se justifie, comme on voit, par aucune bon[ne] raison. Mais s'il en est ainsi, si l'inégalité de protection, [qui] oblige l'habitant du midi à payer sur une denrée de p[re]mière nécessité un droit septuple de celui que paye l'habita[nt] du nord, ne s'appuie sur aucune raison d'intérêt public, [la] législation qui a établi une semblable inégalité n'est-elle [pas] contraire à l'esprit et à la lettre de nos institutions, n'e[st]-elle pas entachée d'inconstitutionalité ?

Voilà ce qui rend notre loi céréale plus défectueuse [que] ne l'était la loi céréale anglaise. Dans son ensemble, celle[-ci] était plus restrictive que la nôtre ; mais au moins elle é[tait] uniforme, au moins elle soumettait à un même régime [les] différentes parties du pays. Elle n'ajoutait à l'injustice gé[né]rale de la protection aucune injustice particulière.

Nous venons de dire que, dans son ensemble, la loi céré[ale] anglaise était plus restrictive que la nôtre ; en réalité, t[...]

(1) Voir le *Libre-Échange* des 30 mai, 6, 13, 20 juin, 18 jui[llet], 29 août et 12 septembre.

tefois, la différence était moins forte qu'on ne le suppose généralement. Le point de départ de l'échelle mobile en Angleterre était 73 sh. par quarter (fr. 31 50 par hect.), les points de départ de la nôtre sont fr. 28, 26, 24 et 22; la moyenne donnerait fr. 25. Mais on n'arriverait à aucun résultat exact si l'on voulait raisonner d'après la moyenne. Ce sont principalement les départements méridionaux qui importent du blé; dans les autres, l'action directe de la protection agricole est à peu près insensible : on pourrait en abaisser ou en élever le niveau de moitié, dans toute la région du nord, sans que vraisemblablement cette modification exerçât la moindre influence sur les prix. Il faut apprécier la loi-céréale dans les lieux où elle agit et non ailleurs. Or, le blé de la Russie méridionale, le seul qui soit importé en quantités considérables, est-il soumis en France, aux lieux d'importation, à un droit moins fort qu'il ne l'était en Angleterre? Voyons. Quand le prix moyen était en Angleterre de 60 shell. le quarter (fr. 25 par hect.), le droit était de 12 shell. (fr. 5 par hect.); quand le prix moyen est à Marseille à cette même limite de fr. 25, le droit est de fr. 2 25 par navire français et de fr. 3 50 par navire étranger. Si maintenant on observe que le prix moyen de la région méridionale ne correspond nullement au prix du marché à Marseille, où se font les importations; que lorsque la moyenne des prix de Gray, Toulouse et Marseille est de fr. 25, le prix du marché de Marseille ne va guère à moins de fr. 28 ou 30, et que par conséquent le droit de fr. 3 50 par hect. s'établit en réalité sur un prix de fr. 28, ce qui le porterait à fr. 4 75 par navire français et à fr. 6 par navire étranger sur le prix de fr. 25 à Marseille, ou trouvera que le blé d'Odessa n'est pas moins imposé en France qu'il ne l'était en Angleterre. Il peut être exact de dire que l'influence restrictive de notre loi-céréale est moins générale que ne l'était celle de la loi-céréale anglaise, mais on ne saurait dire que, dans les lieux où elle agit, cette loi soit plus modérée, plus libérale que ne l'était la législation britannique.

Au vice capital résultant de l'inégalité des droits selon les zones, notre loi-céréale joint encore certains vices de détail sur lesquels nous passerons rapidement, mais qu'il est bon de mentionner. Ainsi, par exemple, la législation relative aux farines présente une anomalie singulière. Tandis que la loi protége, d'une part, les minorités indigènes, en portant le droit sur le quintal métrique de farine au triple du droit sur l'hectolitre de blé (la différence effective n'est que du simple au double), elle interdit, d'une autre part, à nos minotiers la mouture en entrepôt fictif de certains blés étrangers, tels que les richelles de Naples. Jusqu'en 1828, la mouture de toute espèce de blés. destinés à la réimportation, avait été permise; mais alors on en vint à craindre qu'une partie du blé entré dans es minoteries ne passât en fraude dans la consommation intérieure et l'on restreignit la faveur accordée aux minotiers; on leur interdit précisément la mouture des sortes de blés qui leur présentaient le plus d'avantages. Ces restrictions, véritablement barbares, n'ont pas cessé d'être en vigueur. Un autre vice de notre législation des céréales, vice qui du reste ne lui appartient pas directement, ressort du droit différentiel de fr. 1 25 par hectolires, établi en faveur de notre marine. Les expéditions de blés de la mer Noire s'opérant beaucoup plus économiquement par navires grecs que par navires français, voici ce qui arrive. Les blés d'Odessa sont transportés à Marseille par navires grecs; mais lorsqu'on veut les faire entrer dans la consommation intérieure, on les envoie à Nice, où ils sont transbordés sur les navires français, qui les ramènent à Marseille. Les négociants importateurs échappent ainsi à l'obligation d'acquitter le droit différentiel. La marine nationale ne gagne, comme on le voit, pas grand'chose à la surtaxe établie en sa faveur, et les consommateurs y perdent les frais d'une inutile promenade à Nice. C'est encore de la barbarie.

Maintenant que nous avons mis à nu les défauts de notre législation des céréales et que nous avons fait sentir la nécessité de la réforme, il s'agit de savoir jusqu'à quel point on peut actuellement porter la réforme. Il y a trois partis à prendre. On peut : 1° modifier la loi actuelle en conservant le principe de l'échelle mobile; 2° remplacer les droits mobiles par un droit fixe; 3° supprimer complétement la loi céréale et établir la liberté illimitée du commerce des grains.

Il est bien entendu que si l'on s'arrête au premier ou au second parti, on continue à méconnaître les principes d'équité et d'égalité sociales qui s'opposent au maintien de la protection agricole. Si, en effet, la protection dévolue à l'agriculture est injuste et inégale, elle demeure telle, alors même qu'on la réduit à son expression la plus simple. Quoique plus légères, moins sensibles, l'injustice et l'inégalité ne cessent point de subsister et d'exercer sur la nation leur influence délétère. Mais comme dans les questions économiques on ne s'est guère avisé jusqu'à présent de considérer ce qui est juste, comme on traite encore de rêveurs ceux qui croient que l'iniquité peut se glisser aussi bien dans la législation économique que dans la législation civile ou politique, laissons là ce côté de la question et voyons si, au simple point de vue de la pratique, des améliorations sérieuses, efficaces peuvent être apportées à la législation actuelle.

Peut-on corriger l'échelle mobile? Jusqu'à un certain point, oui. On peut d'abord la dédoubler, c'est-à-dire supprimer les droits à l'exportation. Il n'est pas bien difficile de prouver que ces droits établis en faveur du consommateur lui sont plus nuisibles qu'utiles. Perçus seulement aux époques de cherté, ils sont à peu près sans influence sur l'exportation des blés indigènes; car le haut prix du dedans est un obstacle suffisant pour empêcher le blé d'être porté au dehors. Mais s'ils ne servent à rien en ce qui concerne les exportations, en revanche ils nuisent beaucoup aux importations. A une époque comme la nôtre, où le commerce des blés a pris un immense développement, où plusieurs nations se font, chaque année, concurrence pour les achats de grains, c'est user d'un procédé fort maladroit que de gêner les mouvements du commerce. Les négociants aiment à avoir leurs coudées franches, ils aiment à pouvoir, en toutes circonstances, porter leurs denrées sur le marché où elles se vendent le plus cher. En les empêchant de réexporter leurs blés, lorsqu'ils y trouvent avantage, que fait-on? on les décourage tout simplement d'en importer. Les lois qui entravent l'exportation ne sont, en réalité, autre chose que des obstacles apportés à l'importation. C'est ce qu'a admirablement compris le gouvernement anglais, qui seul, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, a maintenu la liberté d'exportation des blés. Les leçons de Turgot sont aujourd'hui suivies en Angleterre et méprisées en France.

La suppression des droits à l'exportation améliorerait incontestablement notre loi céréale; cependant il ne faut pas se dissimuler que ce ne serait là qu'un progrès secondaire. L'établissement des entrepôts, en permettant aux importateurs d'attendre le moment qu'ils jugent le plus convenable pour l'introduction définitive de leurs blés, a beaucoup atténué la mauvaise influence des lois restrictives de l'exportation. Les vraies améliorations, celles qui soulageraient efficacement les consommateurs, consisteraient dans la suppression du régime des zones et dans l'abaissement du niveau de l'échelle mobile. Mais, dans l'intérêt des producteurs eux-mêmes, la liberté illimitée ne serait-elle pas préférable à des modifications de cette nature? A moins que l'on n'élève partout la limite des droits au niveau de la limite de la première classe, et c'est chose impossible, car il ne saurait plus être question d'aggraver notre législation douanière, la suppression des zones aura des effets à peu près semblables à ceux de la liberté illimitée. En supposant que l'on prît la moyenne entre les limites du tarif dans les quatre régions, soit fr. 25, la baisse des droits à Marseille, où ont lieu les importations les plus considérables, n'irait pas à moins de 15 ou 20 %.

Si en même temps on réduisait, de si peu que ce fût, la quotité des droits, et si l'on assortissait d'une manière plus rationnelle et plus équitable les marchés régulateurs, et comment réformer la loi sans toucher au montant des droits et sans corriger la mauvaise distribution des marchés? Le commerce intérieur, du nord au midi, se trouverait à peu près désarmé de toute protection en présence de la concurrence des blés d'Odessa. Les producteurs seraient ainsi exposés à perdre le plus gros avantage qu'ils retirent de la législation actuelle. Ils n'en ressentiraient plus guère que les inconvénients. Ils auraient à subir, sans une compensation suffisante, les fluctuations qu'elle amène dans les marchés par la modification mensuelle des droits, et l'incertitude constante qu'elle amasse sur la fixation éventuelle des cours. La liberté illimitée, en permettant à nos agriculteurs d'apprécier d'avance avec quelque certitude l'étendue et la valeur de leur débouché, ce qu'ils ne peuvent faire aujourd'hui, ne leur serait-elle pas infiniment plus avantageuse?

Vaudrait-il mieux s'arrêter à un droit fixe? Il est bien évident que ce droit devrait être le même sur toute la frontière, sinon on verrait reparaître sous une autre forme, plus choquante encore que la forme actuelle, les inégalités du régime des zones. Mais serait-il bien possible d'établir un droit fixe, uniforme ou non? Dans les années de rareté ce droit pourrait-il être maintenu? Ne serait-on pas forcé de le suspendre? Et le droit fixe ne deviendrait-il pas alors, en réalité, un droit mobile? Un droit fixe, à moins d'être porté à une limite exagérée, ne sauvegarderait d'ailleurs aucun des intérêts factices que la législation de l'échelle mobile a soulevés, et si on le portait à une limite excessive, à 25 %, par exemple, afin de le rendre efficace, à quoi servirait-il d'avoir changé de régime? Ne vaudrait-il pas mieux conserver l'échelle mobile telle quelle? On s'épargnerait au moins les inévitables perturbations qui résultent d'un changement dans la législation, si insignifiant qu'il soit. Le *statu quo* est toujours préférable à un changement stérile.

Reste enfin la liberté illimitée. Mais en admettant que la liberté illimitée doive être préférée, dans l'intérêt de tous, à une modification partielle du tarif, le moment est-il opportun pour la proclamer, et aucune transition n'est-elle nécessaire? Ici les avis sont partagés, même dans le camp du libre-échange. Examinons les faits et voyons s'ils n'indiquent pas clairement la voie à suivre.

Depuis l'année dernière, l'approvisionnements des peuples de l'Europe occidentale a subi un déficit considérable : non-seulement la pomme de terre a manqué partout; mais encore les récoltes des céréales en France, en Angleterre et en Allemagne sont demeurées au-dessous de la moyenne ordinaire. L'Europe occidentale a été obligée de demander un énorme supplément de subsistances à la Russie et aux Etats-Unis. En présence de cette grande calamité qui a frappé les peuples, les gouvernements ont été obligés de suspendre les lois protectrices de l'agriculture; à part quelques malencontreuses interdictions à la sortie, le commerce des blés est aujourd'hui parfaitement libre dans toute l'Europe. En vertu des lois des 28 janvier, 24 février et 6 juin, l'importation des céréales étrangères, tant par navires étrangers que par navires français, est devenue libre en France jusqu'au 31 janvier prochain. Il est probable qu'une nouvelle prorogation devra être accordée encore, car tout nous prouve que les prix ne reprendront pas de sitôt leur niveau normal. Ils sont aujourd'hui, ne l'oublions pas, deux fois plus élevés que dans les années ordinaires. Si, comme on le prévoit généralement, la récolte des pommes de terre donne encore un déficit, il est hors de doute que l'année 1848 sera une année de cherté. Soit que le gouvernement continue à suspendre la loi céréale, soit qu'il la laisse fonctionner librement, l'importation demeurera ou entièrement libre ou assujettie seulement à un droit nominal. Eh bien! nous le demandons, une occasion plus favorable pourrait-elle se présenter pour expérimenter la liberté illimitée du commerce des grains? En fait, cette liberté existe, et peut-être les circonstances la maintiendront-elles longtemps encore. En supprimant notre loi céréale comme l'Angleterre a supprimé la sienne, nous nous bornerons à régulariser un état de choses qui existe déjà, un état de choses qui a eu presque le temps de devenir normal et auquel l'agriculture a pu s'accoutumer aussi bien que le commerce. Aucune perturbation, aucune secousse ne serait à redouter si la libre entrée des grains, au lieu d'être permise temporairement, venait à l'être à perpétuité. Le commerce général se régulariserait définitivement, le commerce intérieur prendrait son cours naturel, et l'on peut affirmer que la subsistance du peuple serait désormais plus assurée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Si, enfin, il devait y avoir une baisse dans le niveau général des prix par le fait de l'affranchissement des importations, cette baisse s'opérerait successivement à mesure que les récoltes deviendraient meilleures; et comme le déficit des années 1846 et 1847 a été considérable, elle ne pourra manquer d'être fort lente.

Les circonstances actuelles sont donc éminemment favorables à un changement de régime. Elles sont telles, nous le répétons, que la substitution du régime de liberté au régime de protection demeurera inaperçue jusqu'à ce que tout le monde en ressente le bienfait. On objecte que l'opinion publique n'est pas mûre en France comme elle l'était naguère en Angleterre pour un changement si radical, et l'on conclut de cette situation de l'opinion publique que le gouvernement, alors même qu'il reconnaîtrait toute l'utilité et toute l'opportunité d'un changement de régime, commettrait une grave imprudence en prenant sur lui de l'opérer. Il se passera de longues années encore, ajoute-t-on, avant que la protection agricole puisse être abolie en France, et la lenteur avec laquelle s'opèrent les conversions à la doctrine du libre-échange en fait foi. — Que l'opinion publique ne soit pas mûre, rien n'est plus certain, mais qu'elle tarde longtemps à mûrir, voilà ce que nous nions. Les circonstances, plus efficaces encore que les enseignements des libres-échangistes, convertiront, croyons-nous, le pays avant peu.

Beaucoup de gens regardent la disette actuelle comme un fait accidentel; ils attribuent uniquement à l'influence de la mauvaise saison le déficit de la récolte de 1846 : « Après une certaine période de bonnes années et d'années ordinaires, disent-ils, on doit s'attendre à une année de pénurie; elle arrive parfois après un long intervalle, mais toujours elle arrive. C'est un événement qui dépend des influences de la température et qu'aucune prudence humaine ne saurait prévenir. »

A côté de cette opinion généralement répandue, il y en a une autre qui tient peu de compte des influences de la température, et qui attribue le déficit des récoltes bien plutôt aux fautes des hommes qu'aux rigueurs de la saison. Comme exemples à l'appui de leur thèse, les partisans de cette dernière opinion citent les disettes de 1709, 1789, 1793, 1812. La famine de 1709, disent-ils, ne s'est-elle pas produite à la suite d'une guerre désastreuse qui avait épuisé la France d'hommes et de capitaux; les disettes de 1789 et de 1793 n'arrivèrent-elles point à une époque où l'ordre social tout entier se trouvait remis en question; la disette de 1812 ne se fit-elle pas sentir au moment où les folles guerres de l'empire avaient complétement dégarni les campagnes de leurs bras les plus robustes; celle de 1817, enfin, ne fut-elle point un des résultats de l'invasion étrangère? Toujours, concluent-ils, c'est l'influence des événements humains bien plus que celle des variations de la température qui a engendré la famine.

Ni l'une ni l'autre de ces théories de la disette ne donnent cependant l'explication du déficit actuel. On ne saurait attribuer ce déficit ni à des perturbations politiques ou sociales ni à des perturbations de la température. A aucune époque, le monde n'a été plus calme; depuis dix-sept ans, rien n'est venu altérer en France le jeu régulier des intérêts; aucune influence extérieure n'a agi, comme en 1709, 1789, 1793, 1812 et 1817, pour arrêter les travaux de l'agriculture. Enfin, la température n'a pas été sensiblement plus défavorable à la production agricole, en 1846, que dans les années précédentes. Le déficit de la récolte a donc une autre cause. Quelqu'un a dit à propos de la maladie des pommes de terre : « Ce n'est pas la pomme de terre, c'est la terre qui est malade. »

Il y a peut-être dans ce mot toute l'explication de la situation actuelle. La révolution a produit en France le morcellement du sol; au point de vue politique, ç'a été, dit-on,

un bien ; mais au point de vue économique, ç'a été, à coup sûr, un immense malheur. Exercée sur de plus petites surfaces, et par conséquent avec des procédés moins économiques, l'agriculture rend moins aujourd'hui qu'elle ne rendait autrefois (1), tandis que toutes les autres industries, qui ont étendu la sphère de leurs exploitations au lieu de la resserrer, rendent davantage. Le morcellement a eu un autre résultat plus funeste encore : il a épuisé le sol. Un petit champ, où vit une famille qui ne possède pas des ressources suffisantes pour renouveler la fécondité de la terre par des engrais appropriés à sa nature, ou pour la laisser reposer au moyen des jachères ou des assolements, ne doit-il pas finir par tomber en stérilité? Voyez l'Irlande! La moitié du territoire irlandais n'est-elle pas arrivée au dernier degré de l'épuisement sous l'influence de la petite culture? Nous n'en sommes pas là encore, grâce au ciel ; mais ne suivons-nous pas le même chemin? Comme l'Irlande, la France ne possède-t-elle point des millions de paysans qui cultivent la pomme de terre ou les céréales sur des parcelles d'un hectare ou deux, et d'après les procédés les plus grossiers? A la vérité, ils sont les propriétaires du sol, tandis que les paysans irlandais n'en sont que les locataires. Mais, qu'importe, si le système de culture est le même, une terre cultivée par un propriétaire sera-t-elle moins vite épuisée qu'une terre mise en valeur par un fermier?

Si, comme tout nous le fait supposer, la disette présente a son origine dans le système de culture épuisant qui s'est généralisé en France comme en Belgique et en Irlande, c'est là non point une cause accidentelle mais une cause permanente de déficit, permanente du moins jusqu'à ce qu'un meilleur système de culture ait été substitué au système actuel. Or, un pareil changement ne saurait s'effectuer en un jour. Voilà pourquoi il est probable que dans la période qui suivra 1847, les récoltes demeureront plus ou moins insuffisantes, et que nous serons obligés de tirer régulièrement de l'étranger un supplément de subsistances. Mais quelle sera notre situation à l'égard des producteurs du dehors? N'oublions pas que l'Angleterre a rappelé sa loi céréale tandis que nous avons conservé la nôtre. La conséquence naturelle de ce fait ne sera-t-elle point de donner partout aux négociants importateurs de l'Angleterre un immense avantage sur les nôtres? Nous en serons réduits à ne commencer nos approvisionnements qu'après qu'elle aura achevé les siens! Comment maintenir alors notre loi céréale? L'abolition des *corn-laws* britanniques n'aura-t-elle pas rendu nécessaire une réforme analogue en France?

L'influence de la suppression des *corn-laws* britanniques se fera sentir d'une autre manière encore. Si les salaires baissent dans la Grande-Bretagne à la suite de cette mesure (et probablement éprouveront-ils quelque diminution, sans toutefois que la réduction soit proportionnée à celle du prix du blé), les industriels auront la possibilité de réduire les prix de leurs produits, et ils acquerront ainsi un nouvel avantage sur les nôtres. L'intérêt de notre industrie exigera alors, d'une manière plus pressante que jamais, l'abolition de la loi qui surélève le prix du pain.

La nécessité! tel sera donc le grand argument, l'argument irrésistible qui, avant peu, convertira l'opinion à la doctrine de la liberté du commerce des grains. Une fois l'opinion convertie, l'échelle mobile tombera au moindre choc et jamais nul ne songera à la relever.

Si les députés qui représentent les intérêts agricoles se rendaient bien compte de la situation, peut-être seraient-ils les premiers à réclamer une solution immédiate dans le sens de la liberté. Bien certains que la protection agricole ne saurait être longtemps maintenue, bien certains aussi que la réforme serait à peine sentie dans les circonstances présentes, ils n'hésiteraient plus à sacrifier des privilèges dont la raison publique a déjà fait ailleurs bonne justice.

Lorsque ce sacrifice serait accompli, ne se trouveraient-ils pas dans une admirable position pour réclamer l'abolition des privilèges bien autrement considérables dont jouit l'industrie au détriment de l'agriculture? On verrait alors disparaître en un clin d'œil les combinaisons artificielles qui épar pillent les capitaux et les bras dans une multitude d'industries secondaires, tandis que le tronc commun où les divers rameaux de la production vont puiser leurs éléments de vitalité, l'agriculture, demeure privée de la plupart des véhicules nécessaires au progrès. L'égalité se rétablirait entre l'industrie manufacturière et l'industrie agricole, et la transformation reconnue nécessaire de notre système de culture ne rencontrerait plus d'obstacles sérieux. A son tour l'agriculture pourrait devenir une grande industrie, c'est-à-dire une industrie *produisant à bon marché*.

Malheureusement on ne peut s'attendre à ce que des hommes publics fassent ainsi abandon des préjugés qu'ils sont appelés à défendre; on ne peut s'attendre à ce qu'ils servent les intérêts de leurs mandataires malgré leurs mandataires eux-mêmes. Notre loi céréale ne sera vraisemblablement abolie que le jour où il deviendra impossible de la maintenir sans exposer le pays à une catastrophe. Puisse la catastrophe ne pas devancer le bienfait de l'abolition de la loi!

Quoi qu'il arrive, au reste, l'avenir appartient à la liberté du commerce. Chose admirable, en effet! les hommes ont beau entasser iniquité sur iniquité, inégalité sur inégalité, les classes dont l'influence prédomine ont beau élever l'édifice de leur fortune aux dépens de la foule ignorante et besoigneuse, un jour survient où, quoi qu'on fasse, l'édifice croule, où la justice se substitue irrésistiblement à l'iniquité, l'égalité à l'inégalité. Le monde économique est soumis comme le monde physique à des lois immuables, éternelles. On peut neutraliser pendant quelque temps leur action bienfaisante, on peut troubler temporairement l'ordre harmonieux qu'elles ont établi, mais toujours elles finissent par surmonter les obstacles que l'on a opposés à leur manifestation régulière. Et pour ceux qui étudient ces lois dont l'essence même est la justice, n'est ce pas une immense satisfaction de pouvoir prédire, aux époques où elles ont cessé d'être observées, qu'à un moment donné leur règne arrivera de nouveau; comme les astronomes président le retour d'un astre disparu dans les profondeurs infinies du ciel!

(Revue Nouvelle.) G. DE MOLINARI.

(1) Selon MM. Mounier et Rubichon (*De l'agriculture en France*), le rendement du blé, qui était autrefois de 10 pour 1, ne serait plus que de 6 ou même de 4 pour 1.

VARIÉTÉS.

PATUROT

DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE INDUSTRIELLE.

—

LE BONNET DE COTON NATIONAL.

Nous avons récemment reproduit, d'après le Charivari, *la déposition de M. Lempeigne, savetier à Montmartre, devant l'enquête de 1834. Il est un côté de la question qui a été fort bien entrevu aussi par M. Jérôme Paturot, célèbre bonnetier dont M. Louis Reybaud a publié les mémoires pour la première fois dans le* National *vers la fin de 1842.*

Plus j'allais, plus je voyais s'étendre et s'agrandir le cercle de mon influence. Je tenais à la politique par l'épaulette, à l'industrie par mon magasin de détail; je devenais un homme considérable et considéré. Aussi, dès qu'il fut question d'une enquête sur l'état de la France manufacturière, la notoriété publique me désigna-t-elle comme l'une des autorités en matière d'articles de laine et de coton. Par une alliance heureuse, ces deux tissus fraternisaient chez moi ; ils y vivaient sans trouble et sans querelle, la flanelle côte à côte du tricot. Le fil et la soie complétaient ce congrès de matières premières, et cet assortiment venu des quatre points cardinaux. De cette façon, je me trouvais dans des conditions d'impartialité fort précieuses : je ne pouvais être ni intolérant, ni exclusif ; j'appartenais à l'éclectisme industriel. Tout produit français était bien venu à mes yeux ; seulement, je ne pouvais déguiser la répugnance profonde que m'inspiraient les articles étrangers, et c'est à peine si je pardonnais au coton les torts de son origine américaine. Le jour où on aura inventé le coton français, je traiterai de haut l'Alabama, et je n'aurai point assez de mépris pour la Louisiane. Mon pays avant tout.

Il est, en économie politique, deux écoles : l'une que je qualifierai *d'humanitaire*, afin de mieux la flétrir ; l'autre que j'appellerai française. L'école humanitaire est vendue à l'étranger ; elle appelle de toute la puissance de ses vœux une invasion de tissus féroces et d'articles ennemis. Elle ne se plaît que dans les cachemires de l'Inde, les mac-intosh anglais, les fourrures de Sibérie, les soieries suisses, les houilles belges, les dattes de Barbarie, les plombs d'Espagne, les oranges de Monaco, les chanvres russes, les fers de Suède, les pantins de Nuremberg et les marmottes de la Savoie. C'est là son bonheur, son idéal. Plus elle voit de produits exotiques, moins elle aime ceux de sa patrie. Ce n'est pas cette école qui se retirerait derrière la Loire, si l'industrie étrangère souillait notre sol : elle irait au contraire au devant de l'ennemi pour s'en vêtir, s'en nourrir, s'en chauffer, en user de mille manières. Ames dépourvues de nationalité!

Ces gens-là ne manquent pas de spécieux prétextes, ils prétendent qu'il faut accepter le bien, de quelque part qu'il vienne; que tout ce qui est beau et à bon marché mérite leurs préférences. Humanitaires, voilà de vos arguments! L'école française ne raisonne point ainsi : elle porterait de la bure au lieu de drap dans l'intérêt des manufactures françaises, et payerait volontiers la bure plus cher que le drap. Tel est son dévoûment. Pour peu que vous la poussiez à bout, elle se coupera la fièvre avec de l'arsenic français au lieu de quinquina américain, s'abreuvera de chicorée française au lieu de café moka. Elle aime tout ce qu'elle fabrique, cette école, fille du patriotisme, et déteste tout ce qu'elle ne fabrique pas ; elle adore ce qui lui procure de gros profits, et se révolte contre tout ce qui pourrait les diminuer. Elle craint que l'argent français ne dérive vers les bourses étrangères, et elle ouvre ses coffres pour empêcher cette déviation. Je suis Français, tu es Français, dit-elle, l'affaire peut s'arranger. Noble école!

J'appartenais, en ma qualité de bonnetier, à l'économie politique du terroir, et je m'étais promis de la défendre de toute la force de mes convictions. Au fond, personne n'était plus désintéressé que moi, et si j'interroge bien mes souvenirs, il me semble que j'avais alors quelques parties de flanelle anglaise de contrebande. Ainsi, j'allais renouveler le sacrifice d'Abraham, de Jephté et de Brutus ; j'allais immoler mes enfants, l'orgueil de mes étagères. Il n'y a que l'amour du sol natal et de l'industrie nationale qui puisse engendrer une pareille abnégation. J'aurais conduit au bûcher, s'il l'eût fallu, ma flanelle exotique, l'œil serein et sans avoir besoin de m'envelopper de mon manteau. On ne me mit pas à une telle épreuve. Je pris le parti des tissus de laine français, et persistai dans mes assortiments de flanelle britannique. C'était une manière de concilier les principes et les intérêts, la conviction et la clientèle.

L'enquête officielle fut ouverte : chaque industrie y comparaissait à tour de rôle dans la personne des fabricants ou commerçants les plus considérables. Au fond l'idée était assez ingénieuse. On mandait un manufacturier pour lui dire :

— Ah çà ! mon digne homme, ne trouvez-vous pas que vous gagnez trop sur vos articles? Ne serait-il pas temps de faire un peu de place à l'étranger, afin qu'il pût grignoter une part de vos bénéfices?

— Plus souvent! répondait naturellement le manufacturier.

— Calmez-vous, ajoutaient les juges du camp, personne ne veut vous dépouiller. C'est une simple formalité ; on ne vous écorchera point. Vous dites donc que la place est prise, et que vous ne voulez pas en céder le moindre petit coin aux produits étrangers...

— Plutôt la mort ! s'écriait le manufacturier.

— Ne vous exaspérez pas. Allons, allons, c'est bien! disaient en terminant les interrogateurs ; vous êtes vif, mais vous êtes national. La commission d'enquête est faite pour comprendre ce sentiment.

Cette revue des industries se prolongea durant plusieurs mois. Esprit de corps à part, cela finit par devenir monotone. Les plus intraitables manufacturiers étaient précisément ceux qui se disaient en possession des procédés les plus avancés et à la tête des plus beaux produits. Les médailles d'or menaient un bruit du diable ; les médailles d'argent étaient moins tumultueuses, les médailles de cuivre semblaient résignées. Ceux qui, devant le jury de l'exposition des produits, avaient jeté des défis superbes à l'étranger, déclinaient piteusement la lutte devant la commission d'enquête. Ils avaient brigué la récompense et refusaient de fournir la preuve qu'ils l'avaient méritée. Cette circonstance me frappa ; mais je me dis bientôt que le travail français devait être mis hors d'atteinte, même au prix d'une contradiction. Peu importaient les hommes : il fallait sauver le principe.

Mon tour de parole arriva enfin, et j'eus à subir deux interrogatoires : l'un sur les articles de laine, l'autre sur les articles de coton. Je m'étais préparé avec quelque soin : il s'agissait de représenter la bonneterie, de la poser, la mettre en relief. En me souvenant que j'étais un *homme de style*, je voulus qu'à la solidité du fond s'alliassent les agréments de la forme ; la vanité littéraire perçait sous l'enveloppe de l'industriel. Pas moyen d'ailleurs d'escamoter un succès. La commission se composait de personnes très-compétentes, et à qui il était difficile d'en faire accroire. Il y avait là, sur les bancs, des manufacturiers, des économistes, des chimistes, même des droguistes, et dans la salle un peuple entier de fabricants qui avaient comparu ou attendaient le moment de comparaître devant le tribunal spécial. Ce ne fut pas sans une certaine émotion que j'entendis prononcer mon nom ; je fendis la foule, m'avançai avec respect, et attendis les questions du président qui dirigeait l'enquête.

(Extrait du National de 1842.)

LE DIRECTEUR, FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, 7.